

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21.03.2019

ID : 031-213101355-20190318-20190302-DE

2019 - 09

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

Délibération
n°2019-03-02

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 18 mars à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2019

Etaient présents : la totalité des membres en exercice :

MM. OLIVA - LAFFONT - GRILLOU - Mme DRIEF - M. FAGUET - Mme FERRE - M. DEFIS - Mmes ROUSSEAU - PAOLINI - MM. COUTANCEAU - DUBOIS - COMBES - RAMINI - HRITANE - Mme BARDET - M. HAMADI - Mmes COUZINIE - SOULA - DUBRANA - MARY - BOREL - M. RIVIERE - Mme DUC - M. LOSIO - M. HAC - Mme LOURDE

Secrétaire de séance : Monsieur Ramini

Absent ayant donné procuration : Monsieur DELMON à Monsieur RIVIERE

Etait absent : /

Présents : 26
Absent : 0
Procuration : 1
Exprimés : 27
Poui : 27

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier du Débat d'Orientation Budgétaire Communal qui a été transmis, avec la convocation, à chaque conseiller municipal.

Il précise que le code général des collectivités territoriales oblige les conseils municipaux d'une commune de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Monsieur le Maire avant d'engager ce débat au sein de l'assemblée, présente les points forts de l'action de la collectivité dans l'exécution des budgets écoulés, une synthèse de la santé financière de la structure, puis les orientations qu'il propose dans le cadre du budget primitif 2019, les modalités d'équilibre financier, et les perspectives pour les années ultérieures.

Après en avoir débattu, les remarques et observations ont été annexées au présent DOB.

et le Conseil Municipal, décide :

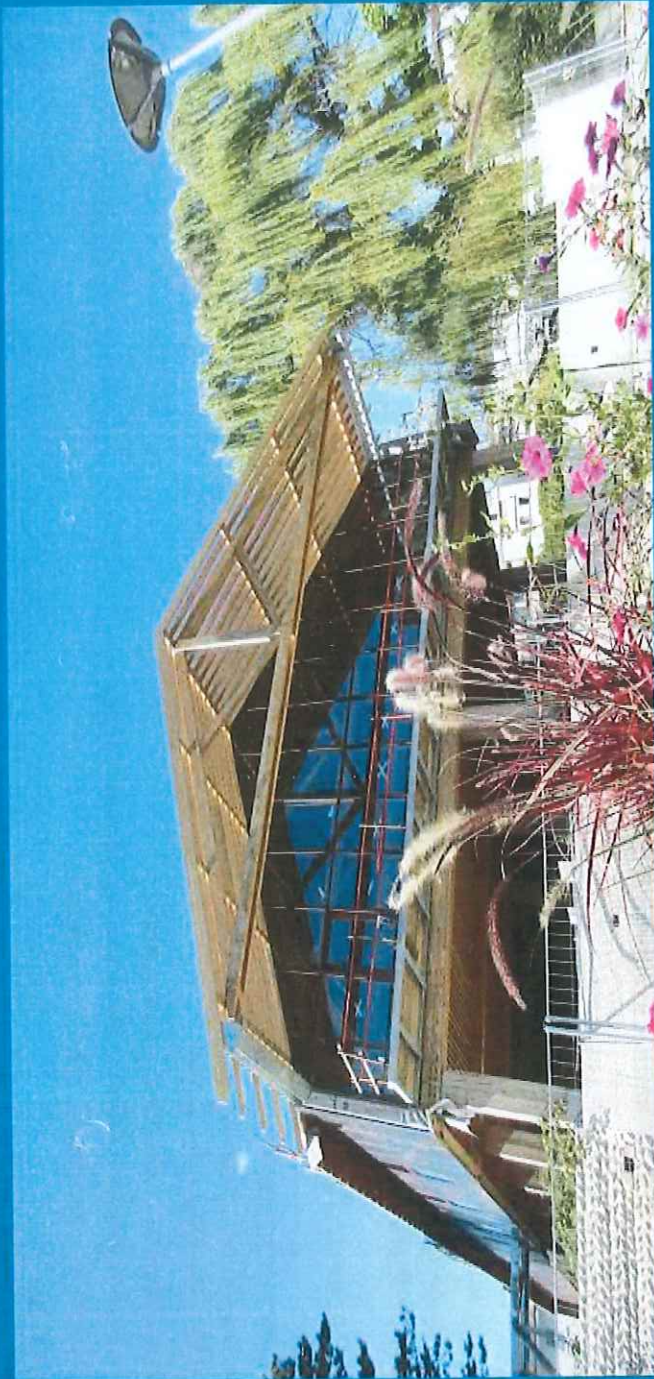
- D'adopter à l'unanimité la présentation et l'information concernant le Débat d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de son affichage.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 19 mars 2019
Le Maire Michel OLIVA

Débat d'Orientation Budgétaire

2 0 1 9



VILLE DE
CAZÈRES sur Garonne
Dynamisme et qualité de vie !

NOTE D'INTRODUCTION AU DEBAT D'ORIENTATION 2019

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

C'est donc l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution des prévisions tant en fonctionnement qu'en investissement afin de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Afin de vous permettre de suivre les évolutions des différents DOB, nous conservons la même trame mise en œuvre depuis quelques années.

Ainsi, nous introduisons ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en décrivant les conditions d'équilibre d'un budget et en évoquant le contexte économique et budgétaire national.

Ensuite, ce débat permettra de vous présenter dans un 1^{er} temps, l'analyse financière afin :

- D'être informé sur la situation de la dette, de la fiscalité et des ratios financiers ;
- De présenter les orientations budgétaires et les priorités qui seront traduites dans le budget ;
- D'analyser les frais de personnel ;

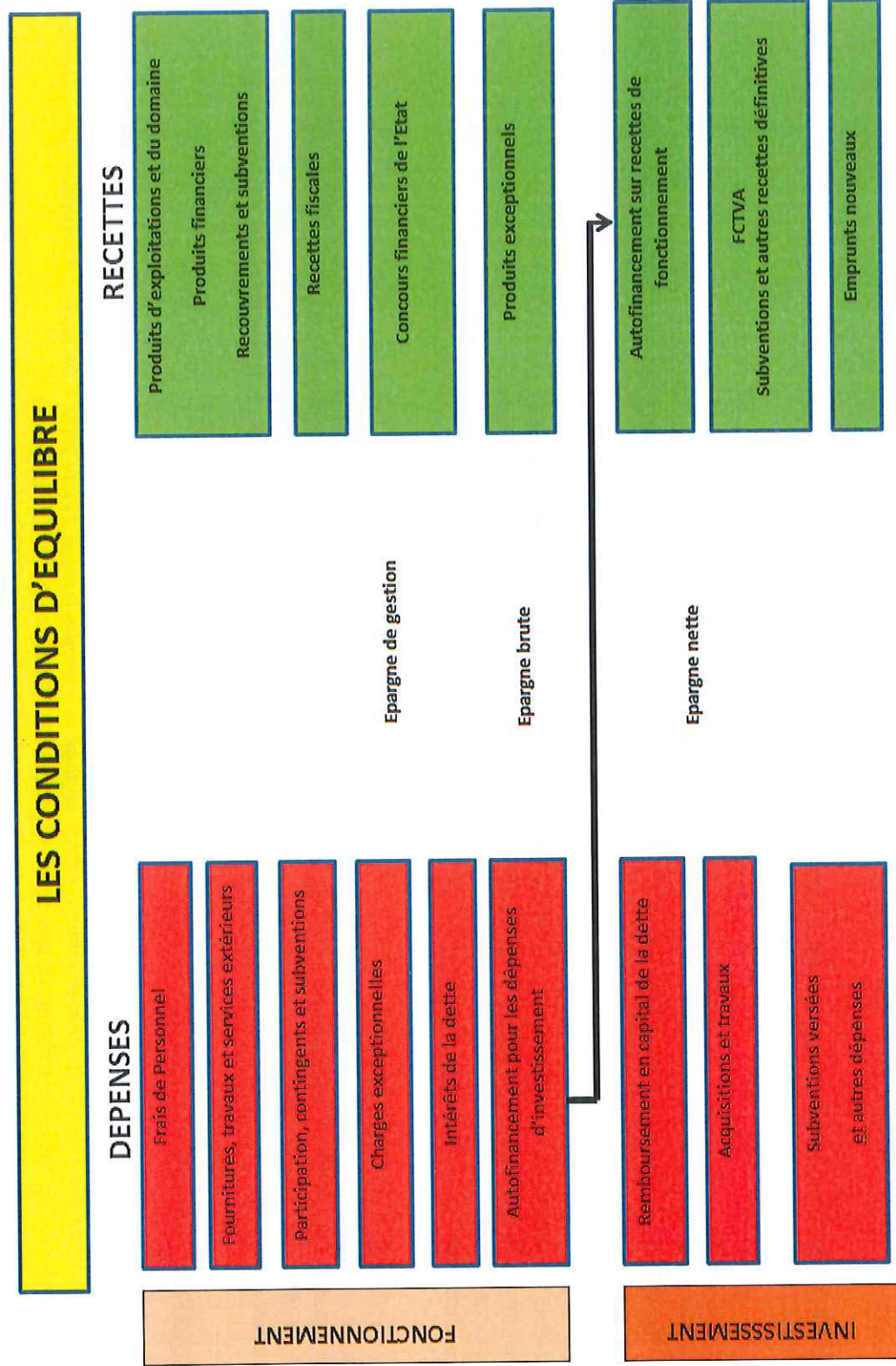
Le 2^{ème} temps du DOB sera consacré à la mise en œuvre de notre programme électoral sur lequel nous avons été élus en 2014, il permettra :

- D'analyser nos actes à travers les 7 chapitres de la trame traditionnelle qui ont orienté nos promesses, à savoir :
 - o 1 - Valorisation et entretien du patrimoine ;
 - o 2 - Voirie - Réseaux - Urbanisme ;
 - o 3 - Environnement et Développement durable ;
 - o 4 - Action Economique - Emploi - Tourisme - Communication ;
 - o 5 - Associations - Festivités - Loisirs - Culture ;
 - o 6 - Scolarité ;
 - o 7 - Franches d'Âges.

Nous concluons par une présentation schématique du budget 2019, avant de le voter lors du prochain Conseil Municipal (CM).

Tout d'abord, il nous paraît utile de rappeler les conditions d'équilibre d'un budget communal et le contexte économique national :

→ LES CONDITIONS D'EQUILIBRE D'UN BUDGET



→ LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET BUDGETAIRE NATIONAL

La loi de finances pour 2019 (Source : www.elueslocales.fr) ne sera pas marquée par des changements majeurs pour les collectivités locales. Certaines dispositions et orientations sont, néanmoins, à relever :

Dotations stables

La DGF des départements et des communes est stable cette année à hauteur de 26,9 Md€. Pas de nouvelle baisse prévue, pas d'augmentation non plus, la stabilité se faisant sur un montant fortement baissé depuis 2014. Le gouvernement a annoncé des pérorations identiques à l'année précédente soit une augmentation de la DSR et de la DSU.

Les dotations de soutien à l'investissement pour les communes et les intercommunalités représentent 2,1 Md€ en 2019, 1,8 Md€ de ce montant seront dédiés au bloc communal et 0,3 Md€ pour les départements. Le gouvernement a également indiqué que ces montants ne concernent pas les FCTVA, qui devraient – par ailleurs – augmenter de 37 Md€ grâce à « la reprise de l'investissement local ».

Les régions devraient recevoir 166 Md€ supplémentaires grâce à la TVA, espère le gouvernement.

Il faut cependant noter que les crédits alloués à la mission « Relations avec les collectivités territoriales » de l'Etat diminuent, passant de 3,66 Md€ en Loi de Finances Initiale 2018 à 3,43 dans le PLF 2019.

Mise en place de la réforme électorale

L'entrée en vigueur de cette réforme est le 1er janvier 2019, les premières élections concernées seront donc les Européennes de Mai 2019. Pour rappel, cette réforme a modifié les modalités d'inscription sur les listes afin de lutter contre l'abstention et réduire les non-inscrits. Les lois de 2016 prévoient la mise en place au 1er janvier 2019 du REU, le Répertoire Electoral Unique : le maire est désormais responsable des inscriptions et radiations. Chaque commune est également dotée d'une commission de contrôle afin de vérifier et d'examiner les décisions du maire mais aussi les recours administratifs...

LES QUESTIONS NON RÉSOLUES OU EN SUSPENS

La suppression de la taxe d'habitation

La question reste ouverte. Si le gouvernement s'était engagé à « rembourser à l'euro près » la taxe d'habitation aux communes, les élu.e.s restent inquiet.e.s quant à la suite. Ce remboursement sera-t-il pérennisé ? Comment va-t-il être financé ?

Un premier abattement a été exécuté en 2018 et devra se poursuivre jusqu'en 2020. Une proposition « mais sûrement avec quelques ajustements. Ce sera à voir durant la concertation [des élu.e.s locaux.ales] » expliquait Olivier Dussopt en mai 2018. La question reste donc ouverte.

Concentration en suspens entre le gouvernement, les collectivités et les usagers

Pour poursuivre sur la question de la concentration, la conférence nationale des territoires, mise en suspens, n'est pas remise en place à ce jour. De nombreux différends ont animé les relations entre l'Etat et les collectivités en 2018 créant des tensions.

La flambée des prix du carburant en novembre 2018, a donné naissance à un important mouvement de contestation relayé sur les réseaux sociaux. Une fronde qui se veut spontanée, appelée les « gilets jaunes ». Il convient de préciser qu'une consultation à grande échelle destinée à répondre à cette crise a lieu partout en France jusqu'à la mi-mars. Quatre thèmes étaient au cœur de ces discussions. La Mairie a tenu un cahier de contributions à disposition des usagers. Un débat a eu lieu le dimanche 10 Février 2019 à 14 h 00.

L'année 2019 est une année charnière à bien des égards. Elle va lancer la dynamique électorale en France avec le top départ des campagnes municipales. Si aucun bouleversement légal n'est opéré pour l'année, l'actualité reste néanmoins vivante et le rôle des élu.e.s sur le terrain très observé.

CHAPITRE I – ANALYSE FINANCIERE

I – RAPPEL SUR LE SENS D'UN BUDGET ET LES CONDITIONS D'EQUILIBRE POUR LA COMMUNE DE CAZERES

Les résultats du Compte Administratif (CA) de 2018, permettent d'évaluer la situation au 31.12.2018 :

- I - Dépenses de fonctionnement en euros TTC :
 - Charges à caractère général : 1 349 462.83 €
 - Frais de personnel : 2 182 953.89 €
 - Autres charges : 472 040.82 €
 - **TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT : 4 004 457.54 € (2017 : 5 009 357.32 €)**
 - Charges exceptionnelles : 3 361.87 €
 - Intérêts des emprunts : 155 505.49 €
 - **TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 4 163 324.90 €**
 - Opérations d'ordres : 721 432.92 €
 - **TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE : 4 884 757.82 € (2017 : 5 589 022.80 €)**
- II - Recettes de fonctionnement en euros TTC :
 - Atténuations de charges : 55 508.26 €
 - Produits des services : 298 691.98 €
 - Recettes fiscales : 2 886 683.35 €
 - Dotations : 1 501 791.81 €
 - Autres produits de gestion : 240 884.24 €
 - **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT : 4 983 559.64 € (2017 : 6 084 918.90 €)**
 - Produits exceptionnels : 145 163.44 €
 - **TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 5 128 723.08 €**
 - Opérations d'ordres : 220 370.18 €
 - **TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE : 5 349 093.26 € (2017 : 6 154 687.87 €)**

- Excédent 2018 : 464 335.44 €
- Excédent reporté : 1 682 681.84 €
- Total de clôture de l'exercice 2018 : + 2 147 017.28 €

L'année 2018 est marquée par une baisse importante des charges de fonctionnement courants - 1 004 899.78 € mais aussi des recettes de fonctionnement courants - 1 101 359.26 €.

Le transfert des compétences Enfance/Jeunesse et installations sportives à la Communauté de Communes Cœur de Garonne en sont les principales raisons. Nous n'avons plus que 119 624 € d'Allocations Compensatrices pour 2018 alors que nous avions 908 155 en 2017, soit une différence de 788 531 €.

Nature de la Dépense transférée en 2018

- Zones économiques	8 145 € (réajustement)
- Tourisme	17 869 € (réajustement)
- SDIS (pompiers)	78 499 €
- Equipements sportifs	199 570 €
- Taxe GEMAPI	9 071 €
- Enfance/Jeunesse	442 212 €
- Espace de Vie sociale	33 165 €

Soit un total de	788 531 €

Ces dépenses impliquent automatiquement une baisse de recettes équivalente. A laquelle, il convient d'enlever la régularisation de la vente du camping pour environ 150 000 € nets.

En ce qui concerne le différentiel en dépenses, environ 220 000 €, il provient essentiellement des opérations d'ordre.

Il est à noter la refacturation à l'intercommunalité des agents mis à disposition des agents pour l'Enfance/Jeunesse pour un montant d'environ 130 000 €.

II - CALCUL DES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS EXERCICE 2018 : CI-JOINT DOCUMENT « CHAÎNE DE L'ÉPARGNE » DE 2011 à 2018

•	Excédent Brut Courant :		
○	Recettes de fonctionnement courant :		4 983 559.64
	- Charges de fonctionnement courant :		4 004 457.54
▪	TOTAL EXCÉDENT BRUT COURANT :	+	979 102.10
•	Épargne de gestion :		
○	Excédent Brut Courant :		979 102.10
	+ Produits exceptionnels :		145 163.44
	- Charges exceptionnelles :		3 361.87
▪	TOTAL ÉPARGNE DE GESTION :	+	1 120 903.67
•	Épargne Brute de gestion :		
○	Total Épargne de Gestion :		1 120 903.67
	- Intérêts des emprunts :		155 505.49
▪	TOTAL ÉPARGNE BRUTE DE GESTION :	+	965 398.18
•	Épargne Nette de gestion		
○	Total Épargne Brute de gestion :		965 398.18
	- Capital des emprunts :		387 054.39
▪	TOTAL ÉPARGNE NETTE DE GESTION :	+	578 343.79

La Chaîne de l'Épargne

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits de fonctionnement courant	5 664 293	5 513 540	5 579 898	5 767 602	5 896 344	5 828 176	6 084 919	4 983 559
-Charges de fonctionnement courant	4 230 233	4 435 789	5 172 603	5 176 109	5 010 926	5 130 210	5 009 357	4 004 457
= EXCEDENT BRUT COURANT	1 434 060	1 077 751	407 295	591 492	885 418	697 966	1 075 562	979 101
+ Solde exceptionnel	54 321	69 379	291 787	8 770	89 489	35 116	6 071	141 802
= Produits exceptionnels	58 402	73 622	306 363	9 676	94 170	49 574	25 605	145 163
-Charges exceptionnelles	4 080	4 243	14 575	906	4 681	14 458	19 534	3 362
= EPARGNE DE GESTION	1 488 382	1 147 130	699 082	600 262	974 907	733 082	1 081 733	1 120 903
-Intérêts	184 668	164 985	181 626	164 230	183 522	179 728	161 191	155 505
= EPARGNE BRUTE	1 303 714	982 145	517 456	436 032	791 385	553 354	920 542	965 398
-Capital	333 142	342 190	350 260	381 117	414 052	466 108	482 852	387 055
= EPARGNE NETTE	970 572	639 955	167 197	54 915	377 334	87 286	437 690	578 343

Epargne nette/produits fonctionnement	17.0 %	11.5 %	2.8 %	1.0 %	6.3 %	1.5 %	7.2 %	11.6 %
---------------------------------------	--------	--------	-------	-------	-------	-------	-------	--------

Nous sommes certes très ambitieux pour l'avenir de notre cité mais aussi très vigilants sur l'état des finances de la commune qui sont scrupuleusement suivies. Nous apportons régulièrement la preuve qu'il est possible de réaliser des investissements sans accroître démesurément la dette et sans augmenter la fiscalité des Cazéniens. Mais pour cela, nous devons mobiliser toute notre énergie pour contacter les partenaires qui assureront le financement de la différence entre les fonds propres et le coût des réalisations.

Nous vous rappelons que les dépenses de fonctionnement sont financées par les dotations d'Etat (enfin stable sur l'exercice 2018) mais il faudra ajouter le gel de la taxe d'habitation, les impôts, les taxes et les divers produits des services communaux.

Après avoir fortement redressé notre capacité d'autofinancement, nous sommes arrivés à une épargne nette de + 578 343 €. Ces excellents résultats nous permettent d'équilibrer un exercice 2018 avec résultat cumulé de + 2 147 017.28 €.

III – ANALYSE DES DEPENSES PAR CHAPITRE

En ce qui concerne le fonctionnement courant, nos efforts se sont portés essentiellement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 11 : charges à caractère général :
 - 2013 : 1 956 515.08 € ;
 - 2014 : 1 957 321.01 (+ 0.04 %) ;
 - 2015 : 1 766 996 € (- 190 325 €, soit - 10 %) ;
 - 2016 : 1 751 690.45 € (- 15 305.55 €) soit une économie de plus de 200 000 € en 4 ans.
 - 2017 : 1 761 138.34 € la création des TAP et la semaine des 4 jours ½ ont engendré des dépenses de fonctionnement que ce soit en matériel ou en intervenant afin de garantir un niveau de qualité pour le périscolaire.
 - 2018 : 1 349 462.83 € (- 411 675.51 €) suite aux transferts de charge et rigueur sur les dépenses courantes
- Pour les autres chapitres, nous constatons très peu de variation.
- Chapitre 12 : charges du personnel :
 - Les frais de personnel ont diminué en 2017 et 2018, suite aux transferts de compétences (Enfance/jeunesse – Grands jeux). Ils diminueront également au BP 2019

Résultat du Compte Administratif des années précédentes concernant les frais de personnels :

- 2013 : 2 475 625.77 € ;
- 2014 : 2 536 767.24 € (+ 61 141.47 €, soit + 2.47 % mise en place des TAP au 1^{er}.09.2014 et embauche 1 policier municipal) ;
- 2015 : 2 634 493 € (+ 97 726 €, soit + 3 % : mise en place des TAP sur l'année ; embauche 1 policier municipal, 1 bibliothécaire et 1 animatrice OMPCA) ;
- 2016 : 2 721 208.56 € (86 715.56 €, soit + 3.29 % : augmentation du point d'indice, augmentation cotisations patronales) ;
- 2017 : 2 677 586.02 € (- 43 622.54 €, soit - 1.6 %)
- 2018 : 2 182 953.89 € (- 494 632.13 €, soit - 18 % : transfert de compétence enfance/jeunesse – grands jeux) ;

Budget prévisionnel pour 2019 : 2 370 000 €, (- 50 000 €, soit - 2 %). Pour mémoire, le BP 2018 faisait apparaître 2 420 000 €. Nous conservons un écart entre le BP 2019 et le CA 2018 (un mois de frais de personnel) ce qui sécurise notre gestion budgétaire.

Décomposition :

- Titulaires : 2 020 000 €
- Non titulaires : 160 000 €
- Titres Restaurant : 40 000 €
- Santé, Prévoyance : 8 000 €
- Avancement (échelon et grade) : 10 000 €
- Assurances : 70 000 €
- Médecine du travail : 2 000 €
- Frais divers : 30 000 €
- Augmentation de salaires (+ 0.6 %) : 10 000 €
- Recrutement : 20 000 €

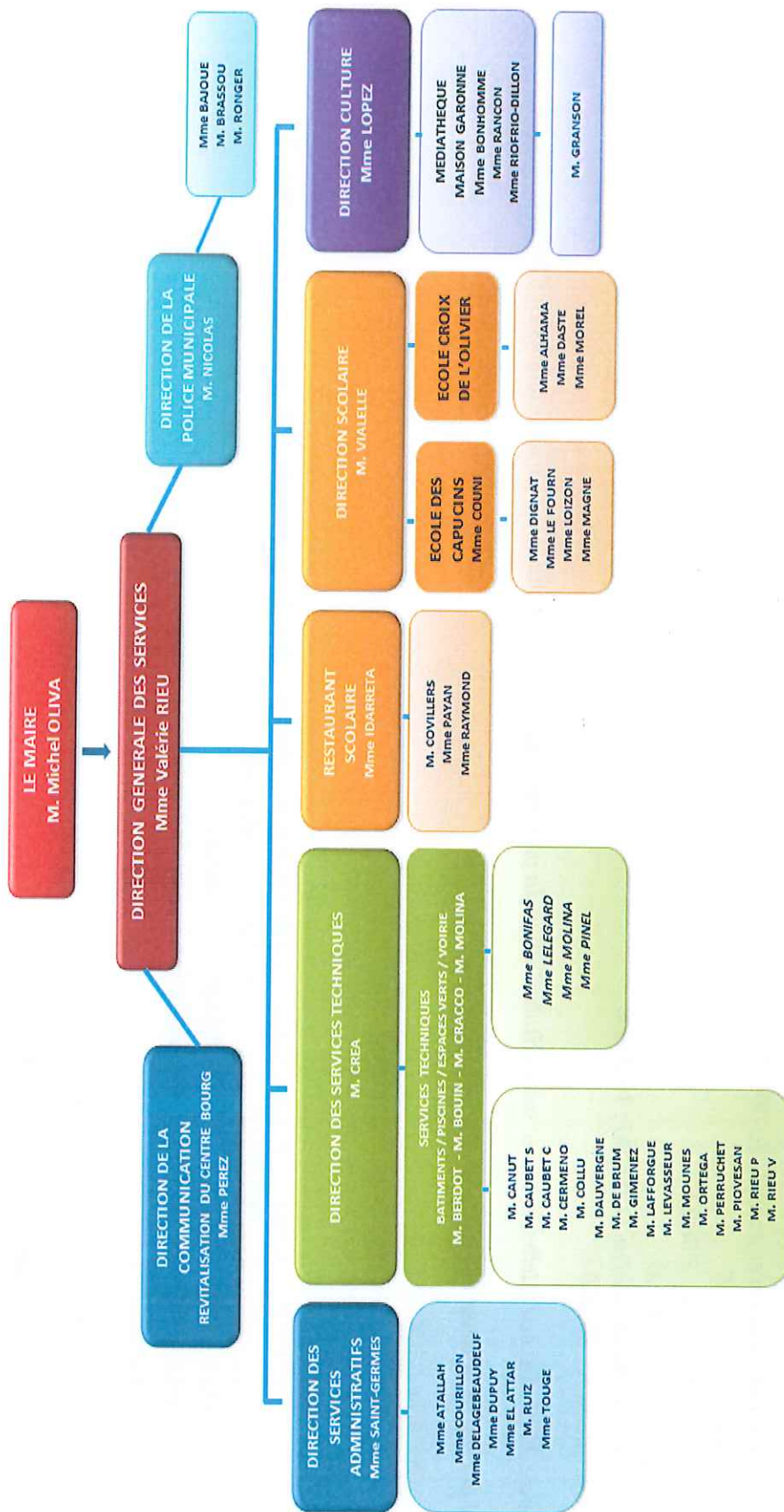
Cette année 2019 sera essentiellement axée sur la titularisation du personnel en place, le recrutement de deux agents en CDD vers un CDI.

Ainsi, le personnel sera réparti selon les services suivants :

- *DIRECTION GENERALE : 1*
 - *POLICE : 1 RESPONSABLE - Policiers : 3*
 - *REVITALISATION CENTRE BOURG/COMMUNICATION : 1*
 - *ADMINISTRATIF : 1 RESPONSABLE -Administratif : 7*
 - *SERVICE TECHNIQUE : 1 RESPONSABLE - Voirie / Bâtiments /Piscine : 19 + 2 contractuels / Entretien : 3 + 1 contractuel*
 - *SCOLAIRE : 1 RESPONSABLE - Ecoles : 8 ATSEM + 1 contractuel*
 - *RESTAURANT SCOLAIRE : 1 RESPONSABLE – Restaurant : 3*
 - *CULTURE : 1 RESPONSABLE - Médiathèque : 2 - Maison Garonne : 1 contractuel*
 - *Ludothèque : 1*

Soit un total de 54 titulaires et 4 contractuels

L'organigramme de la commune est présenté ci-après :





- REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS ET TAUX D'ENDETTEMENT

Nous avons annoncé des économies sur les principaux postes de charge, cela a été fait. Nous devons maintenant maintenir ce cap et ces chiffres.

Le tableau de l'endettement montre les chiffres suivants :

- 2018 - Intérêts : 150 517.23 et Capital : 387 054.39 = **537 571.61 €**
- Le taux d'endettement : Annuité de la dette/produits de fonctionnement
 - 537 571.61/4 983 559.64 = 10.8 % en 2018 et le taux d'endettement va descendre à moins de 10 % en 2019

Le tableau de remboursement des emprunts est joint à ce DOB. Nous pouvons constater que les remboursements baissent ce qui permet d'envisager une capacité de financement correcte pour les travaux de réaménagement du Centre Bourig qui débiteront en 2019 par l'aménagement de l'espace public : Parvis de la Mairie et de l'Eglise.

Le fonds de roulement qui correspond à notre trésorerie se situe aux alentours de 2 200 000 € fin 2018. Un énorme travail de recherche de subventions est effectué tous les ans pour assurer le bon financement de nos projets.

Il est à noter que le versement de la majeure partie des subventions accordées, ainsi que le FCTVA, soit environ 2 000 000 € assureront le financement de l'ensemble de nos investissements sans avoir à emprunter pour 2019 et grever notre trésorerie. Ainsi et ce depuis 2001, aucune ligne de trésorerie n'a jamais été contractée auprès des organismes bancaires.

Pour mener à bien cette gestion, nous sollicitons assiduellement nos fidèles partenaires : EUROPE/ETAT/REGION/DEPARTEMENT afin de mener à bien nos opérations d'investissement pour ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Comme vous pouvez le constater sur le tableau des résultats et les ratios énoncés plus haut, 2019 confirmera les résultats d'une gestion correcte :

- Investissement important (des gros projets : Maison Garonne, Salle des fêtes, parkings, travaux d'Urbanisation...);
- Chaîne de l'épargne positive;
- Endettement correct;

Au vu de notre situation financière mais aussi conscients du contexte difficile pour nous tous et pour nos concitoyens, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition en 2019 comme ils ne l'ont d'ailleurs jamais été depuis notre élection en 2008.

Je vous invite à consulter ci-après la gestion de la dette qui diminue.

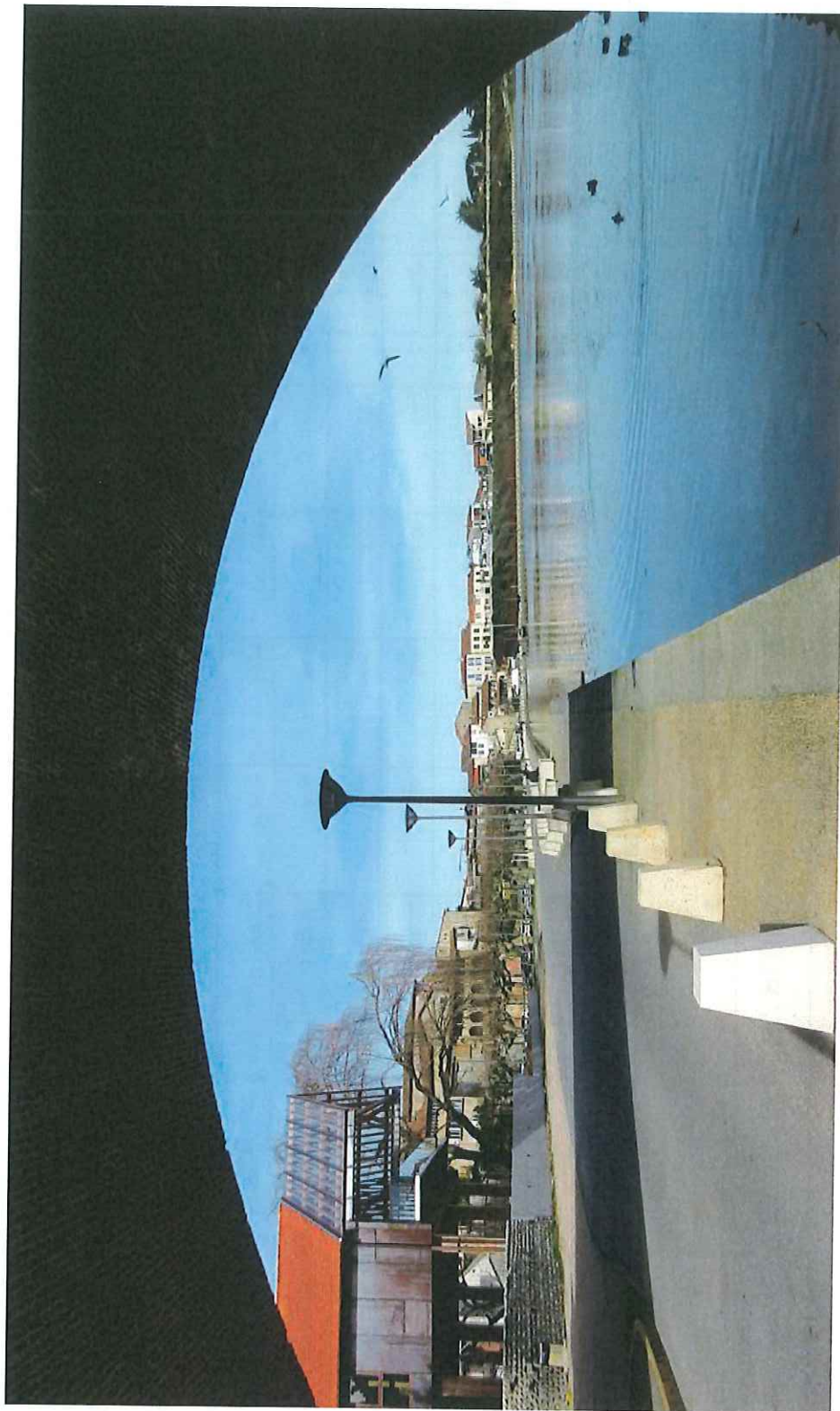
ENDETTLEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2019

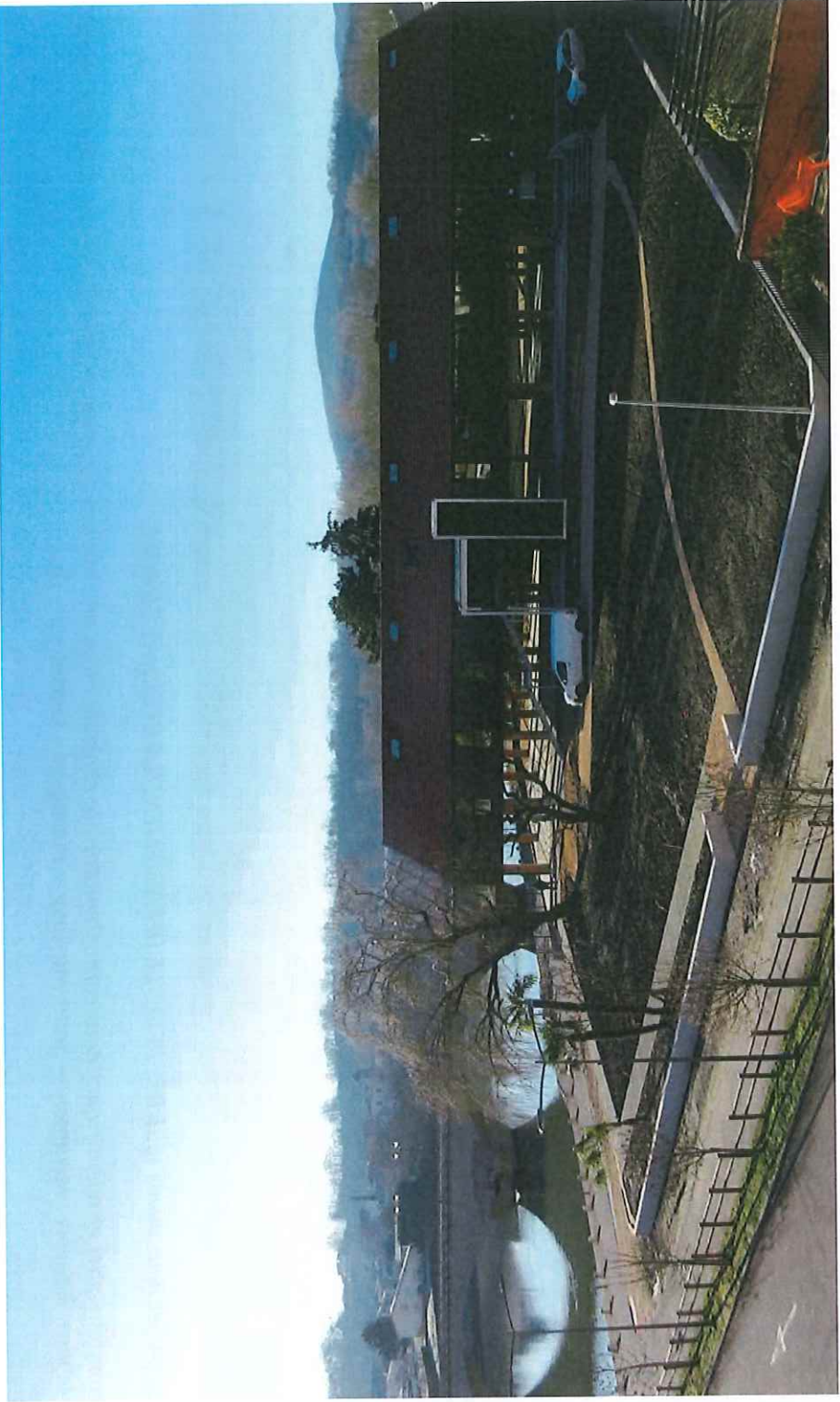
Budget Budget Communal

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités										
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
20102	Restructuration du restaurant sc	80 924.37	80 924.37	80 924.37	80 924.37	80 924.37	80 924.37	80 924.37	80 924.37	80 924.37	80 924.37	
20112	Construction du groupe scolaire	135 302.93	135 302.95	135 302.93	135 302.93	135 302.94	135 302.94	135 302.94	135 302.94	135 302.94	135 302.93	
20113	Amendes police 2006-2009	2 778.76	2 778.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
20114	Travaux de voirie	5 872.46	5 872.46	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
20115	Travaux hors pool routier	5 963.51	5 963.51	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2013A	Constuction colombarium	872.00	879.82	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2013B	Réhabilitation et mise aux normes de la mairie	59 418.89	59 418.89	59 418.89	59 418.89	59 418.89	59 418.89	59 418.89	59 418.89	59 418.89	59 418.89	
2014-0001	Emprunt-réhabilitation de l'ancien théâtre en	54 928.00	53 480.00	52 132.00	50 784.00	49 436.00	48 088.00	46 740.00	45 392.00	44 044.00	42 696.00	
20150605/2722	EMPRUNT TRAVAUX EGLISE ET GROUPE	60 862.03	60 862.03	60 862.03	60 862.03	60 862.03	60 862.03	60 862.03	60 862.03	60 862.03	60 862.03	
2015085/1681	Travaux de création d'un ALSH au sein du groupe	3 400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2016-0001	Réhabilitation du hangar à bateaux en salle Garonne	58 183.22	60 568.13	60 568.13	60 568.13	60 568.13	60 568.13	60 568.13	60 568.13	60 568.13	60 568.13	
Total budget Budget Communal		468 406.17	466 050.92	449 208.35	447 860.35	446 512.36	445 164.36	443 816.36	442 468.36	441 120.36	439 772.35	

IV - INVESTISSEMENTS :

1 - Le projet phare réalisé en 2018 : la Maison Garonne







Pour financer ce projet nous avons sollicité : l'ETAT/LE DEPARTEMENT/LA REGION/L'EUROPE.

Les différents comités festifs et scientifiques nous confortent dans le choix de créer une Maison Garonne le long du fleuve. D'autres initiatives de ce genre ont ou verront le jour, à savoir : Miramont – Saint-Martory – Pinsaguel – Couthures – Boé.

Nous vous présentons les animations culturelles, touristiques et environnementales de la Maison Garonne pour 2019 :

Il s'agit de donner une très forte visibilité au nouveau lieu culturel en proposant au public un week-end rempli d'événements et d'activités sur le site de la Maison Garonne. L'inauguration aura lieu le 25 Mai 2019, lors des Journées Nature. Des prestataires extérieurs seront invités pour assurer un spectacle musical unique joué dans l'eau et un concert en soirée afin d'offrir aux visiteurs un divertissement de qualité et une découverte inoubliable du lieu.

Animations

Nature en Occitanie : Vacances de la Toussaint

"Les Pronomade(s)" : le 05/10/2019 ;

Les Conférences : les 04/07; 13/09 et 11/10 ;

Balades nature : les 26/06 et 07/08 ;

Les petits débrouillards : le 12/10/2019

Plusieurs types de manifestations sont à imaginer afin de faire vivre le lieu : conférences, tables rondes, projections, spectacles, concerts, ateliers... Des partenariats sont à établir avec des acteurs du monde de la culture (musique, spectacle vivant...) et de sensibilisation à l'environnement. En effet, plusieurs thèmes pourront être traités au sein de la Maison Garonne : environnement et sa protection, biodiversité, changements climatiques. Ainsi, l'équipe a pour objectif de tisser un réseau de partenaires dont les compétences dans ces questions sont reconnues : Nature en Occitanie, SMEAG, MI.GA.DO., Les fous du bois, Les arbres et paysages d'autan...

Projet Educatif Mon Arbre Ma Maison : « Les Fous du bois » : adhésion, plantation des arbres sur 2 journées avec les scolaires (150 élèves) les 19/02/2019 et 19/03/2019

La Maison Garonne s'engage à nouer un partenariat fort et pérenne avec les représentants de l'Education Nationale. Les questions que soulève le parcours scénographique (caractère et régime hydrologique de la Garonne, histoire des chantiers navals, aménagements hydroélectriques du fleuve et leurs conséquences, protection des milieux naturels) sont propices à la création d'une offre de médiation culturelle et scientifique. Le public jeune y trouvera des éléments de réponses aux questions d'actualité et d'importance environnementale. En plus de l'accueil des groupes scolaires tout au long de

l'année, des projets éducatifs spécifiques seront mis en place, tel Mon arbre, ma maison (Garonne). Ce projet est actuellement en cours de réalisation. La médiatrice de la Maison Garonne est intervenue dans plusieurs classes : 6e au collège du Plantauriel, une classe de CM2 (Les Capucins), 2 classes de CM1/CM2 (La Croix de l'Olivier), des classes de l'IME de Dabeaux. Les élèves viendront replanter le talus du pont de Cazères avec des essences locales et seront parrains de ces arbres. Par ailleurs, ils continueront le travail en classe pour proposer une restitution artistique de ce projet et éventuellement l'inclure dans le week-end inaugural.

Exposition temporaire : Impressions photos formats différents (Picto)

La Maison Garonne prévoit d'accueillir des expositions au contenu, artistique ou pédagogique, de qualité. Deux cas de figure sont à imaginer : location d'expositions ou mise en place en interne. L'équipe de la Maison Garonne sera très attentive au contenu de l'exposition : variété des supports scénographiques, prêt des dispositifs de manipulation, prêt de mallettes pédagogiques.... Si en interne, l'équipe prévoit de concevoir et mettre en place une exposition consécutive en termes de propos et de qualité de réalisation, un budget sera consacré à l'impression de supports aux matériaux muséographiques contemporains (PVC pelliculé, Dibond...), à la création d'un contenu audiovisuel, à la communication autour du projet.

Fête de la Garonne

*Joutes nautiques : atelier initiation dès 3 ans + démonstration/spectacle sur l'eau en musique les 13 et 14 juillet 2019
Concert "Big Fat Swing" (midi) 4 musiciens sur 2 h + son + lumière ;*

Concours de pêche/canoës + lots

L'équipe de la Maison Garonne ambitionne la création d'un événement propre qui participera à son rayonnement et à celui de la ville de Cazères. Il s'agit de la Fête de la Garonne. Rendez-vous estival tout-public (début ou mi-juillet), cette fête aura lieu sur la Garonne, en bord de Garonne, dans la Maison Garonne. Joutes nautiques avec l'école des joutes de la Marine (Sète), concours de canoës, de pêche, concerts, pique-nique géant ... sont autant d'animations qui peuvent être mises en place dans le cadre de cet événement. Tous les visiteurs y trouveront un amusement, une activité à vivre et à partager en famille ou entre amis.

L'achat de petites fournitures va servir à l'organisation d'ateliers ludiques et pédagogiques : Roule galet, Petits bateaux sur l'eau...

L'équipe de la Maison Garonne sera attentive à la prospection des aides et des projets lancés par différents partenaires institutionnels : DRAC, région (culture ou développement durable), département (culture ou développement durable), Pays Sud Toulousain (Appel à projet culture ou LEADER), communauté de communes (compétence culture), afin de réunir les financements nécessaires à la vitalité et à l'action culturelle et scientifique du lieu.

PREVISIONNEL RECETTES MAISON GARONNE		
Dispositif	Enveloppe affiliée	Estimation
Intercommunalité	Animations ponctuelles comme la Fête de la Garonne	1 000 €
Pays Sud toulousain	Création artistique avec des actions de médiation : projets éducatifs	48% de l'action
Département : Parcours Laïque et Citoyen	Projets éducatifs avec les collèges	4 000 €
Région: FEED (Education à l'Environnement et au Développement Durable)	Actions éducatives pour tous les publics, notamment jeunes et handicapés	De 30% à 70% du montant de l'action
Drac : action culturelle	Projets éducatifs avec les écoles, expositions temporaires	2 000 €
Offre scolaires : accueil de classes sur la demi-journée ou journée, à l'année	Animations : visites et ateliers	2 000 €
Billetterie	Animations : visites, ateliers à l'année	2 000 €
Offre groupes : CE, associations, etc. en lien avec l'OTP et des acteurs locaux	Animations : visites de la Maison Garonne et de la ville, ateliers	1 000 €
TOTAL		12 000€

2 - Synthèse des bâtiments publics créés ou rénovés :

La réhabilitation des bâtiments communaux a pris un réel essor. En dix ans, nous avons entrepris la rénovation ou la création de douze équipements indispensables à la vie Cazéenne :

- Réhabilitation du Restaurant scolaire ;
- Création ALAE/ALSH des Capucins ;
- Restructuration et création du Complexe sportif de Malarret ;
- Création d'un accueil jeunes dénommé : « CAP Jeunes » et création de salles aux Capucins ;
- Création du Groupe Scolaire de la Croix de l'Olivier ;
- Réhabilitation de la Mairie ;
- Réhabilitation de l'ancien Théâtre en Médiathèque ;
- Rénovation de l'Eglise ;
- Rénovation de l'Origue ;
- Réhabilitation Groupe Scolaire de l'Hourride et Création de l'ALAE de l'Hourride ;
- Création d'un tennis couvert ;
- Création de la Maison Garonne

Grâce à l'intercommunalité, ont été créés sur notre territoire :

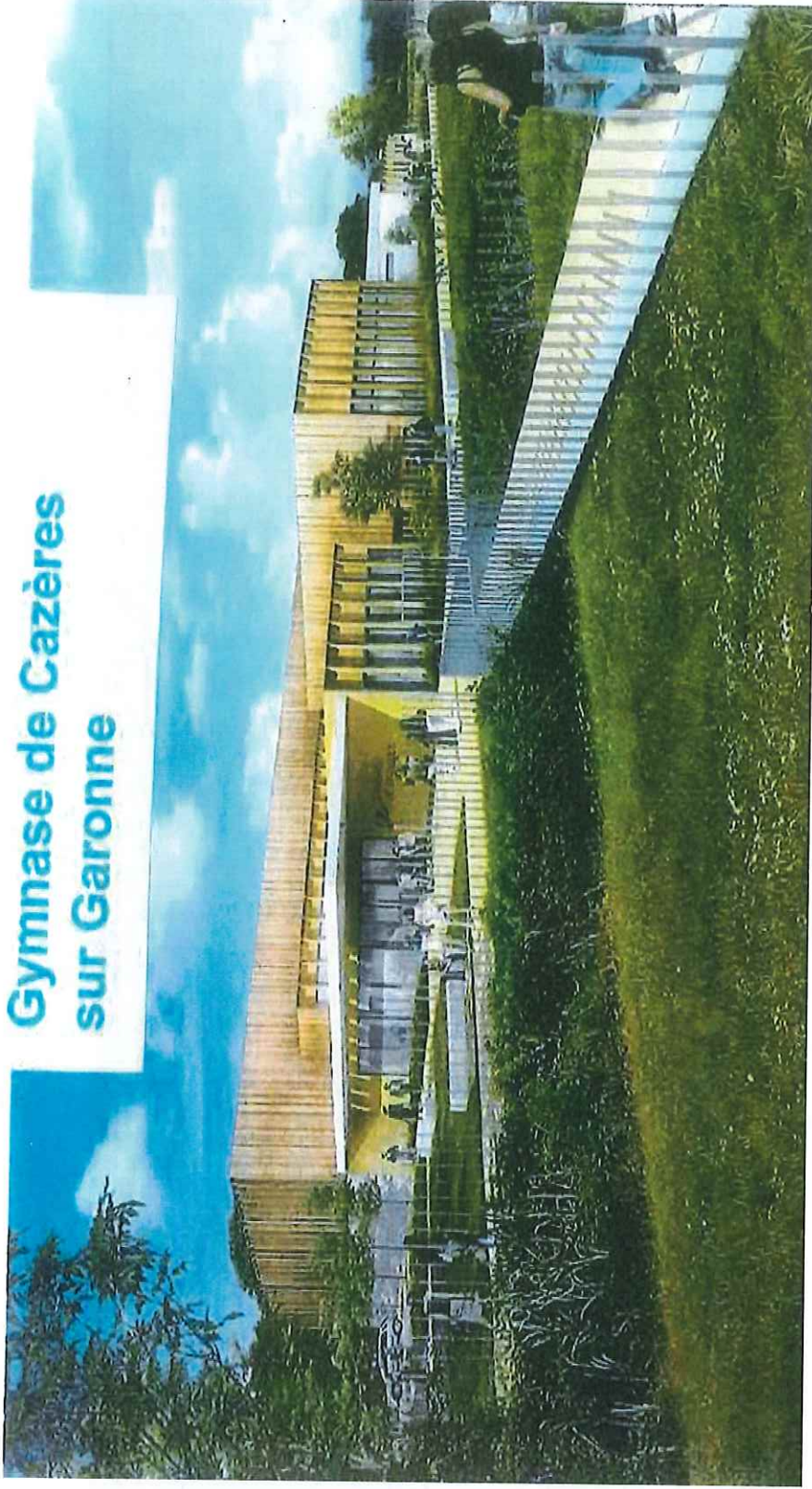
- Une crèche et un Relais d'Assistantes Maternelles ;
- Une déchetterie ;

Et en prévision :

- Un gymnase pour la rentrée de 2020 ainsi que la réhabilitation de la piste d'athlétisme et la création d'un terrain en synthétique au collège, soit la création d'un 3^{ème} complexe sportif sur notre chère commune de CAZERES/GARONNE.



Gymnase de Cazères sur Garonne





Avec le partenariat de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, c'est l'implantation de 16 projets phares sur notre territoire en 11 ans. Ces infrastructures sont essentiellement exécutées par nos artisans et entreprises locales.

A cela, il convient d'ajouter les projets portés par d'autres structures publiques ou privées, à savoir :

- La création d'une gendarmerie ;
- La réhabilitation de la décharge de Malaret ;
- La création d'un Lycée par la Région OCCITANIE ;

Des projets financés entièrement par les différents partenaires que nous avons sollicités et dont les dépenses ne sont pas supportées par le budget communal. C'est une des raisons qui nous permet de continuer à ne pas augmenter les impôts.

Sans oublier les projets communaux moins ambitieux mais tout autant indispensables : voirie, aides aux associations, commerçants, sécurité/tranquillité, jeunesse... et multiples prestations de service.

Le prochain cycle se profile à l'horizon avec la rénovation et la revitalisation du centre bourg dont nous reparlerons plus tard.

Ce sera le 3^{ème} cycle de notre stratégie communale pour un développement durable incluant les moyens de déplacements (piétonnier, vélos, véhicules...) le commerce et le confort des habitants.

Ce projet passionnant sera présenté dans la rubrique urbanisme.

Pour information, nous vous présentons les différents services de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

• **JANVIER 2019 QUI FAIT QUOI ? A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE - SIEGE SOCIAL A CAZERES/GARONNE**

Pôle administration générale - Adresse postale pour toute correspondance : 12 rue Notre Dame - 31370 RIEUMES

Pôle environnement et cadre de vie : Service gestion des déchets/Service voirie/Services techniques/Équipements sportifs

Pôle services à la population/: Service enfance et jeunesse/Service petite enfance/Service action sociale/Maison des services intercommunaux : 136 route de Puy-de-Touges - 31430 LE FOUSSERET

Pôle développement territorial et services à la personne : Service tourisme/culture - Service aide à domicile - Service portage de repas - Service transport à la demande - Service développement économique-habitat-mobilité : 31 promenade du Campet - 31220 CAZERES

AIDE À DOMICILE ET PORTAGE DE REPAS :

Responsable : Marie-Line DURROUX - Tél. : 05 62 01 48 59 - ml.durroux@cc-coeurdegaronne.fr

Votre contact aide à domicile : Geneviève LAGARDE - Tél. 05 61 98 42 26

Vos contacts portage de repas : Marie-Christine RENÉ et Christine CAMILLO - Tél. 05 61 98 27 72

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, URBANISME, HABITAT ET MOBILITE (transport à la demande)

Responsable : Mélissa DAVID - Tél. : 05 61 98 42 33 - m.david@cc-coeurdegaronne.fr

CULTURE ET TOURISME

Responsable culture et tourisme : Cécile DESPIS - Tél. : 05 61 98 42 32 - c.despis@cc-coeurdegaronne.fr

Votre contact culture : Audrey BOSCHUNG - Tél. : 05 61 98 42 27 ou 06 03 79 59 67 - a.boschung@cc-coeurdegaronne.fr

Votre contact tourisme : Marie-Noëlle FONTBONNE - Tél. : 05 61 98 42 29 ou 06 72 64 91 82 - mn.fontbonne@cc-coeurdegaronne.fr

POLE SERVICES A LA PERSONNE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Transport à la demande

- Martrès-Tolosane (centre ville)

Mardi (aller 9h30/retour 12h)

- Boussens (centre ville)

Mercredi (aller 9h30/retour 12h)

- Cazères (centre ville)

Samedi (aller 9h30/retour 12h)

- Cazères (cinéma)

Samedi (aller 17h30/retour 20h)

CERT MP Tél. 05 61 98 82 39 - Conductrice Mme Maneville - Tél. 06 07 02 69 67

PETITE ENFANCE

Pour une demande d'information sur un mode de garde, les familles doivent prendre RDV avec l'une des coordinatrices.

Secteur sud : Nathalie AUPY - Tél. 06 12 71 05 10 - n.aupy@cc-coeurdegaronne.fr

Pour connaître la liste des assistants maternels, il faut contacter les responsables de RAM.

- RAM d'AM : RAMdAM@cc-coeurdegaronne.fr

- RAMI Sud Cazères : 05 61 98 35 56 ou RAMIS@cc-coeurdegaronne.fr

Pour contacter les LAEP (lieu accueil enfants-parents) et l'APE (l'atelier enfants-parents), il faut appeler :

APE : Gigote et Papote à Cazères : 05 61 97 13 53

POLE SERVICE A LA POPULATION

Directrice : Stéphanie BRAEM - Tél. : 05 61 98 38 79 ou 06 34 84 80 01 - s.braem@cc-coeurdegaronne.fr

ACTION SOCIALE

Aide aux démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, ...

MSAP - Audrey GALEOTE - 09 67 51 89 96 - msap@cc-coeurdegaronne.fr

Accompagnement des publics par une conseillère sociale et familiale secteur sud : Bernadette DENTINGER - Tél. 07 71 36 53 05 - b.dentinger@cc-coeurdegaronne.fr

Responsable : Marie-Line DURROUX - Tél. : 05 62 01 48 59 ou 06 31 32 56 42 - ml.durroux@cc-coeurdegaronne.fr

Crèches ou micro-crèches - Relais Assistants Maternels - Atelier Parents-Enfants - Lieu d'Accueil Enfants-Parents

ENFANCE ET JEUNESSE

Directeur : Yann BROUSSE - Tél. : 05 61 98 38 79 ou 07 76 06 87 30 - y.brousse@cc-coeurdegaronne.fr

Pour une demande d'inscription en séjours vacances, pour une inscription en ALAE et ALSH, une facturation, un paiement ...

Secteur Sud : Sandra LABORDE - Tél. 05 61 87 06 75 - sj.famille@cc-coeurdegaronne.fr

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE et LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERS

Pour toutes les questions sur la collecte (bacs, verre, encombrants, déchets verts) pour une poubelle cassée, volée, non ramassée, pour une demande de bacs, ... Pour le tri des emballages en verre, 181 récup'verres sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Contacts zone sud

Didier FOUET (collecte) David ROQUES (déchèterie) Tél. 05 61 97 00 66 dechets.zonesud@cc-coeurdegaronne.fr

Directeur général des services techniques : Thierry de CHASTEIGNER Tél. : 05 61 97 93 92 ou 06 31 32 43 02 t.dechasteigner@cc-coeurdegaronne.fr

Responsable gestion des déchets : Marion MARECHAL Tél. : 05 61 97 93 92 ou 06 20 21 44 91 m.marechal@cc-coeurdegaronne.fr

LES DÉCHÈTTERIES

Alexia GRANIER et Elsa SAINT-BLANCAT interviennent pour des animations sur le tri des déchets, auprès des écoles, sur les marchés, ou diverses manifestations.

Morgane BELLEC s'occupe de la prévention des déchets et anime le PLPDMA (plan local des déchets ménagers et assimilés)

Votre contact : Florence MIRASSOU, gestion administrative et animation Tél. 05 61 97 93 92 f.mirassou@cc-coeurdegaronne.fr

LES AMBASSADRICES DU TRI

DÉCHÈTTERIE DE CAZERES La Chapelle à Mondavezan Horaires d'ouverture : Les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 11h45 et de 14h à 17h - Les jeudis de 14h à 17h

Fermée les jeudis matin, dimanches et jours fériés. Tél. 05 61 97 00 66 dechets.zonesud@cc-coeurdegaronne.fr

LA VOIRIE

Toutes les demandes de travaux ou d'intervention des services techniques, de réservation de terrain ou de prêt de matériel, doivent être faites par mail auprès de Kevin RIBET, avec Delphine BERGES en copie.

Vos contacts : Kevin RIBET k.ribet@cc-coeurdegaronne.fr - Delphine BERGES d.berges@cc-coeurdegaronne.fr

Un point d'entrée unique pour toutes les demandes : voirie@cc-coeurdegaronne.fr

ANIMAUX ERRANTS

Une copie de toute demande d'intervention que fait la commune doit être envoyée à Stéphanie DAYDE (s.dayde@cc-coeurdegaronne.fr) avec copie à Delphine BERGES (d.berges@cc-coeurdegaronne.fr)

Votre contact : Stéphanie DAYDE Tél. 05 61 97 93 92

BATIMENTS - TERRAINS DE SPORT - MATÉRIEL

Les demandes de travaux ou d'intervention doivent être faites à partir de la fiche d'intervention validée par le maire.

Vos contacts : Vivianne GALLY, Jessy GARCIA, Bruno MATTEE Tél. 05 61 90 96 35

Pour tous les besoins de fauchage, curage des fossés, nids de poule ...

Les demandes d'intervention doivent être faites à partir de la fiche d'intervention validée par le maire.

Votre contact : Joël CUSTOJA - Tél. 07 77 93 76 53 ou 05 61 90 96 34 - Les demandes d'autorisation de voirie se font à partir du formulaire CERFA disponible en mairie ou auprès du service voirie. Ce formulaire doit être déposé en mairie et validé par le maire. Il est ensuite transmis à la communauté de communes si cela concerne une voie communale.

Votre contact : Jessica VALLE - Tél. 05 61 90 96 34 - j.valle@cc-coeurdegaronne.fr avec copie à voirie@cc-coeurdegaronne.fr

Dans ce DOB, nous développerons, comme les années précédentes, la description par rubrique des projets et des réalisations pour 2019. Ces actions visent dans leur globalité à améliorer le quotidien de nos administrés.

CHAPITRE II – ANALYSE DES ACTIONS AU TRAVERS DES SEPT AXES

I – VALORISATION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE

1° – Les Services Techniques

L'action des Services Techniques Municipaux sera basée en 2019 sur les trois principaux axes suivants :

- 1-Propriété urbaine et amélioration du cadre de vie,
- 2-Embellissement de la commune,
- 3-Sécurité et qualité d'accueil dans les bâtiments communaux.

Ces trois axes de travail sont liés par la notion de développement durable dont la prise en compte est matérialisée par l'obtention en 2017 du niveau 1. En 2018 nous avons obtenu le niveau 2 de la labellisation Ville Nature Capitale de Biodiversité, représenté par l'obtention de 2 libellules. En 2019, il est envisagé d'atteindre le niveau 3. La nouvelle organisation des Services Techniques, décomposés en trois pôles : Voirie/Bâtiments/Espaces Verts devrait permettre d'atteindre les objectifs tout en garantissant une meilleure efficacité financière. Cette nouvelle organisation mise en place en fin d'année 2018, est nécessaire à l'adaptation des Services Techniques pour mieux répondre aux exigences des Cazériens. Cazères-sur-Garonne, est une commune qui affirme son dynamisme par son perpétuel mouvement d'évolution, voire d'avant-garde (Ville Nature par exemple), il est donc impératif que ses services et particulièrement les services techniques ne soient pas figés dans leur organisation.

1-Propriété Urbaine et Amélioration du cadre de vie

La propriété urbaine et l'amélioration du cadre de vie concernent essentiellement les nettoyages des voiries, des trottoirs, des extérieurs des bâtiments publics, la lutte contre les pollutions, la maintenance et la pose d'installations d'équipements publics de plein air.

1-1-Investissement :

En matière de propriété urbaine, en 2018 il avait été acheté pour un montant de 13 000 Euros des roto-fils, tailles haies et souffleurs électriques. Ces matériels ayant donné satisfaction en matière d'utilisation et entrant dans une logique de développement durable et de lutte contre les pollutions liés aux énergies fossiles, il est prévu d'acheter une tronçonneuse pour un montant de 1 500 €.

Toujours dans cette logique de diminution des émissions de carbone, il est prévu le remplacement de deux véhicules légers fonctionnant au gazole par deux véhicules électriques pour un montant de 50 000 euros. Il est à noter qu'une étude a été menée pour le remplacement d'une balayeuse de voirie fonctionnant avec un moteur diesel par une balayeuse à moteur électrique, mais le montant d'un tel investissement est encore trop élevé pour la commune (250 000 euros environ, pour une reprise de l'ancienne machine d'à peine 5 000 euros).

En matière d'amélioration du cadre de vie, un parcours santé seniors sera construit à proximité du rond-point de la croix de l'olivier. Le montant envisagé est de 25000 euros. Construire à un tel endroit ce type d'équipement permettra de continuer le développement de la commune sur son flanc Est, de décentraliser les lieux de rencontre et de terminer la mise en place d'un point de rencontre intergénérationnelle (Ecole, crèche, City Park et parcours seniors). Cette installation se trouvera sur le trajet d'une coulée verte partant du Ramier et longeant les quais jusqu'au jardin Garonne.

1-2 Fonctionnement

L'effort du BP 2019, en matière de propriété et d'amélioration du cadre de vie se fera par la réfection de toitures en régie par l'achat de matériaux pour un montant de 8 000 euros, la construction d'une dalle à la base et de la réhabilitation de WC publics place Collbato pour un montant de 6000 euros, l'élagage des arbres de la place du commerce pour un montant de 5 000 euros.

Il est aussi important de noter qu'une somme de 7 500 euros sera inscrite pour l'achat de balais de balayuses de voirie.

L'entretien des réseaux pluviaux permettant de lutter contre les inondations se fera à hauteur de 20 000 euros

2-Embellissement de la commune

L'embellissement de la Commune concerne essentiellement le fleurissement et l'entretien des espaces verts. Pour cela une équipe de trois personnes a été mise en place à la fin 2018. On note qu'en 2018 et avant la mise en place de cette équipe la ville a été lauréate du prix d'honneur départemental des villes fleuries. Aussi, la mise en place de cette équipe permettra de progresser dans l'entretien des espaces verts. Nous continuons dans la logique de sous-traitance du fleurissement. L'entretien du talus sera effectué par une entreprise spécialisée pour un montant de 9 000 €.

2-1 Fonctionnement :

En matière de fonctionnement il est prévu, notamment en sous-traitance le fleurissement annuel pour environ 32 000 euros. En travaux de création réalisés en régie il est prévu la création d'un massif de 180 m2 à la maison Garonne pour un montant de 10 000 euros, la réalisation de massif sur le rond-point du RD 36 (Wilson) pour un montant de 5 000 euros et auxquels il faut ajouter l'achat de paillage et divers matériaux pour un montant de 9000 euros.

Dans le cadre de la mise en place d'actions transversales relatives à la biodiversité, il est prévu de travailler avec les écoles maternelles et primaires de Cazères. Pour les actions dans les écoles il est prévu l'installation de potager et de poulaillers pour un montant de 2000 euros.

Nous souhaiterions mettre en valeur le rond-point d'entrée de CAZERES/GARONNE sortie A64 sur le thème de la batellerie, une étude est en cours auprès de nos jardiniers. Les autorisations seront nécessairement demandées au Conseil Départemental : budget autorisé 10 000 €.

3-Sécurité et qualité d'accueil dans les bâtiments communaux.

3-1 En matière d'investissement :

Il est prévu de poser des stores à lames pour l'école de l'Hourride à hauteur de 14000 euros.

3-2 Fonctionnement :

Dépenses relatives à la sécurité et la qualité de l'accueil dans les ouvrages publics :

Il est prévu l'entretien des écoles pour un montant de 72 000 euros environ.

L'achat de produits d'entretien pour l'ensemble des bâtiments communaux pour environ 16 000 euros dont 4000 euros pour la piscine.

Il sera budgétisé environ 40 000 euros pour les réparations à confier aux entreprises.

Il est prévu pour la maintenance en régie des ouvrages :

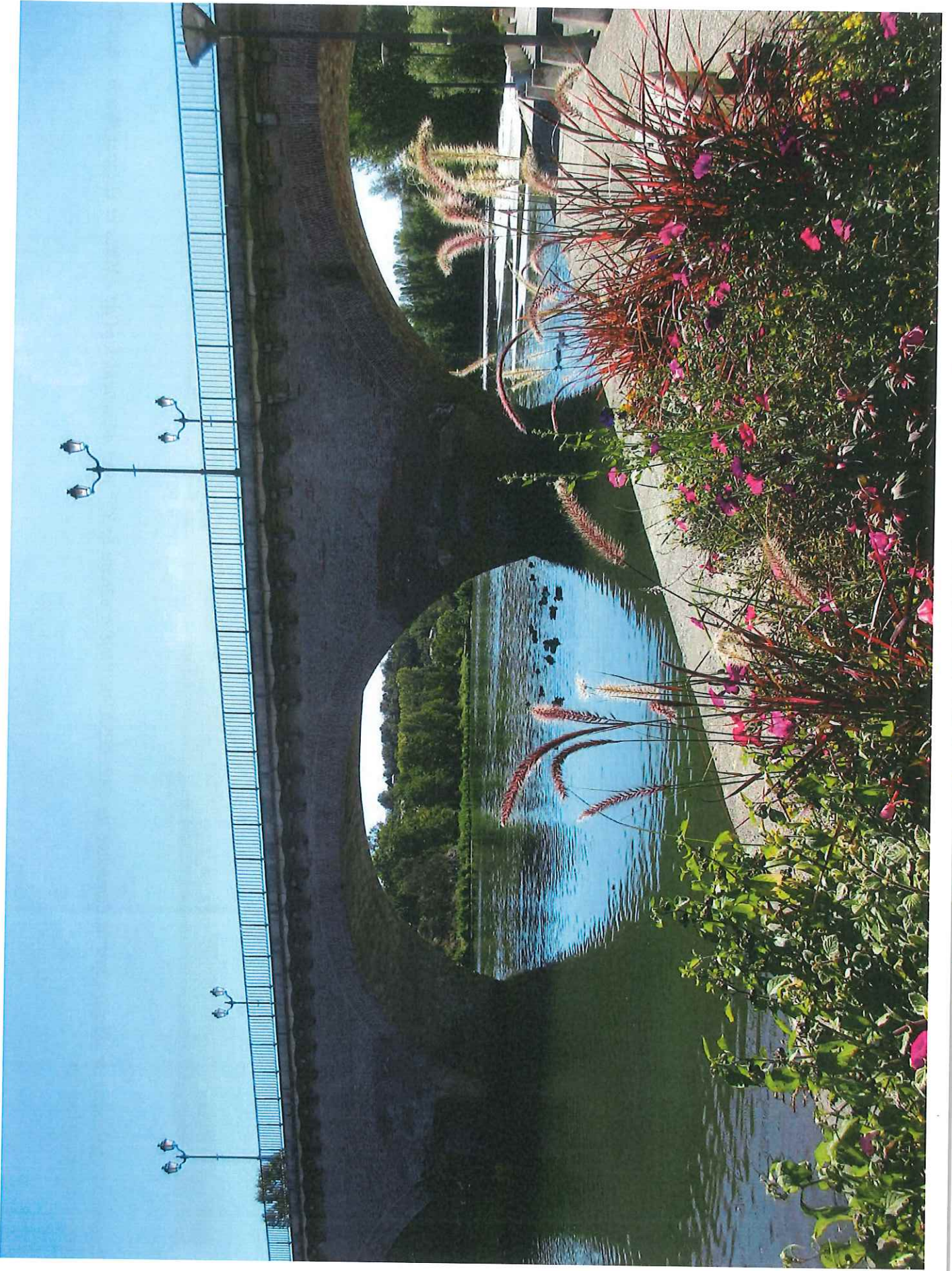
- 10 000 euros pour l'Adap
- 6000 euro de serrurerie
- 14 000 euros de matériel électrique
- 2000 euros de plomberie
- 2000 euros de visserie, quincailleries et autres petits éléments
- Energie et fluide : Poste important de dépenses, les bâtiments publics ont été équipés l'an passé de minuteries. Ainsi il n'est pas prévu d'augmentation de consommations électriques et gaz cette année 325 000 euros. En matière de consommation d'eau, les consommations ne devaient pas augmenter non plus. Il est prévu 56 000 euros.

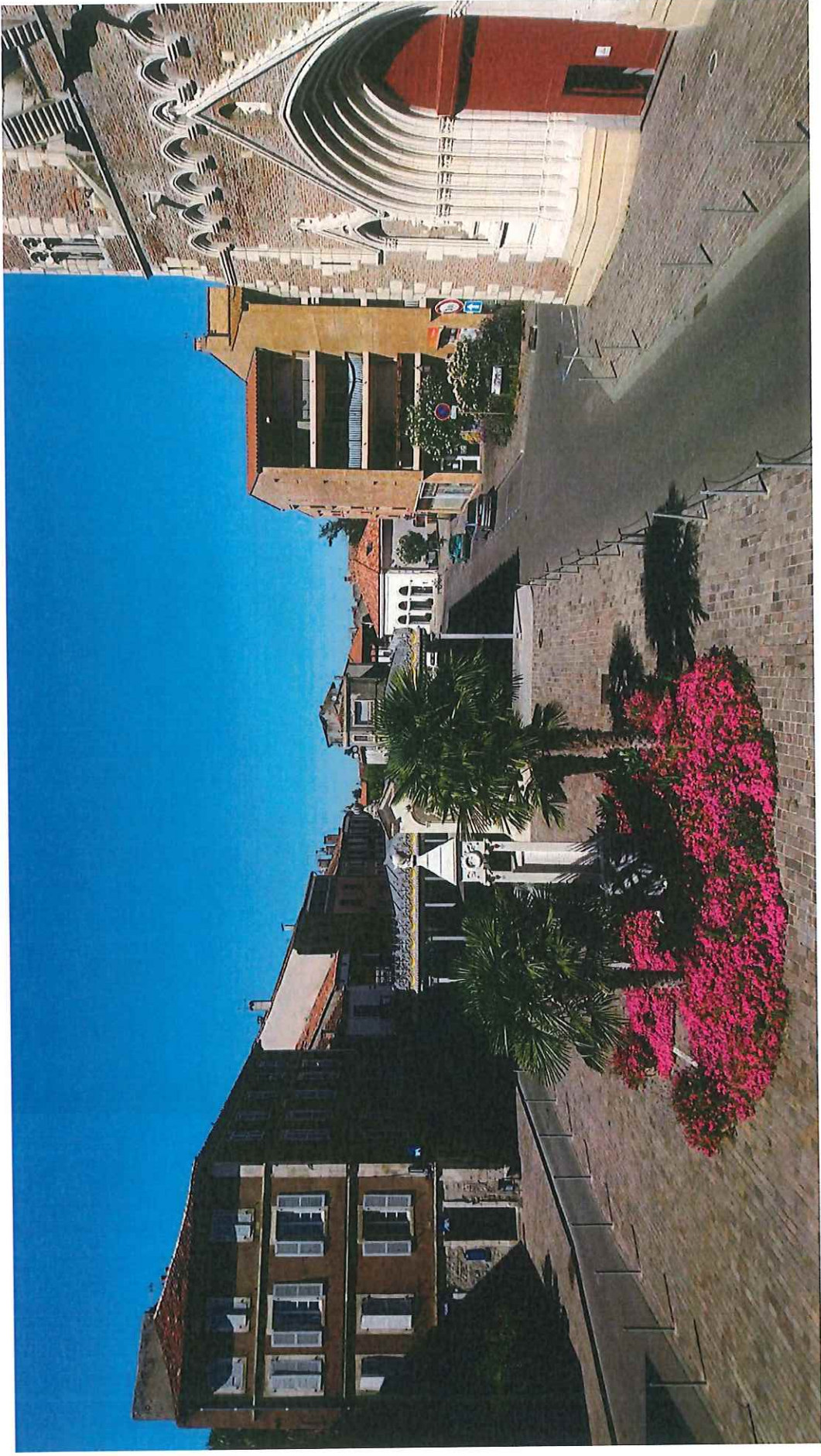
En matière d'énergies fossiles, le parc de matériel et de véhicules faisant l'objet de remplacement par des matériels électriques, il est prévu de maintenir le budget de 46 000 euros.



Concours Capitale française de la Biodiversité 2018

Il convient également de signaler que la Commune de CAZERES/GARONNE a obtenu le 3^{ème} prix départemental de « Villes et villages fleuris » sur 70 communes participantes.





2° - La Sécurité

1 - La Vidéo-protection

Nous devions étendre sur 2 ans le programme d'installation des caméras (2015-2016). Nous avons pu finir ce programme dès 2015, afin de posséder à ce jour, 25 dispositifs de protection.

Pour 2019, nous procéderons au remplacement de quelques caméras prioritaires afin de les relier à la fibre pour optimiser le rendu pour 28 000 €. Le contrat de maintenance sera reconduit pour 10 000 €. Fin 2019, dès l'obtention des autorisations préfectorales, nous en ajouterons 3 supplémentaires sur le site du futur lycée, de l'école de l'Hourride et sur la place de l'Enclos, pour la surveillance générale des lieux et notamment les bus scolaires.



2 - Signature de la convention de coordination gendarmerie/police municipale :

La signature de cette convention renforce le travail de collaboration entre les différentes forces de l'Etat. C'est l'aboutissement d'une mission largement amorcée depuis près de 7 ans. Elle sera renouvelée 1^{er} trimestre 2019.

Il est à noter que le service de Police Municipale se compose aujourd'hui de 4 agents : 1 Chef de Service et 3 agents de police municipale.

Cette équipe motivée travaille de jour et de nuit. Elle effectue également un service d'astreinte, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, afin de pouvoir obtenir un délai particulièrement bref d'intervention, sur appel de la population.

Nos policiers, formés au tir, sont dotés d'armes de poing depuis 2016, ce qui génère, quelques dépenses en termes de formation obligatoire.

C'est donc toute une réorganisation, face à une évolution permanente qui a permis de mettre en place diverses opérations de tranquillité et de sécurité publique, avec des modes de fonctionnement adaptés aux sollicitations des Cazéniens.

- Les dernières missions confiées à ce service :
- La surveillance des habitations et des commerces en période de congés (O.T.V),
 - L'augmentation significative des patrouilles pédestres et véhiculées (Police de proximité),
 - La surveillance des fermetures des commerces locaux en soirée,
 - La surveillance accrue des entrées et sorties des établissements scolaires (Ecoles et Collège),
 - La sécurisation de la Fête de Pentecôte, du Marché de Noël et du marché hebdomadaire,
 - La redynamisation de la Prévention routière auprès des groupes scolaires (permis piétons...)

Les partenariats créés avec les services techniques, les sapeurs-pompiers et bien entendu les services de sécurité de l'Etat, tels que la Gendarmerie Nationale, sont la preuve de l'excellente intégration du service, comme nous l'avons souhaité.

La baisse du nombre de cambriolages démontrent l'efficacité de la coordination et nous confortent dans notre politique sécuritaire, à savoir : moins 10 cambriolages à CAZERES pour 2018 par rapport à 2017 (source gendarmerie nationale). De plus, afin d'honorer l'implication de la Commune de CAZERES/GARONNE dans la prévention et la répression de la délinquance, la préfecture a organisé une cérémonie de remise des médailles de la sécurité intérieure. Cette décoration a été remise à notre Chef de Service de la Police Municipale le 20 février 2019.

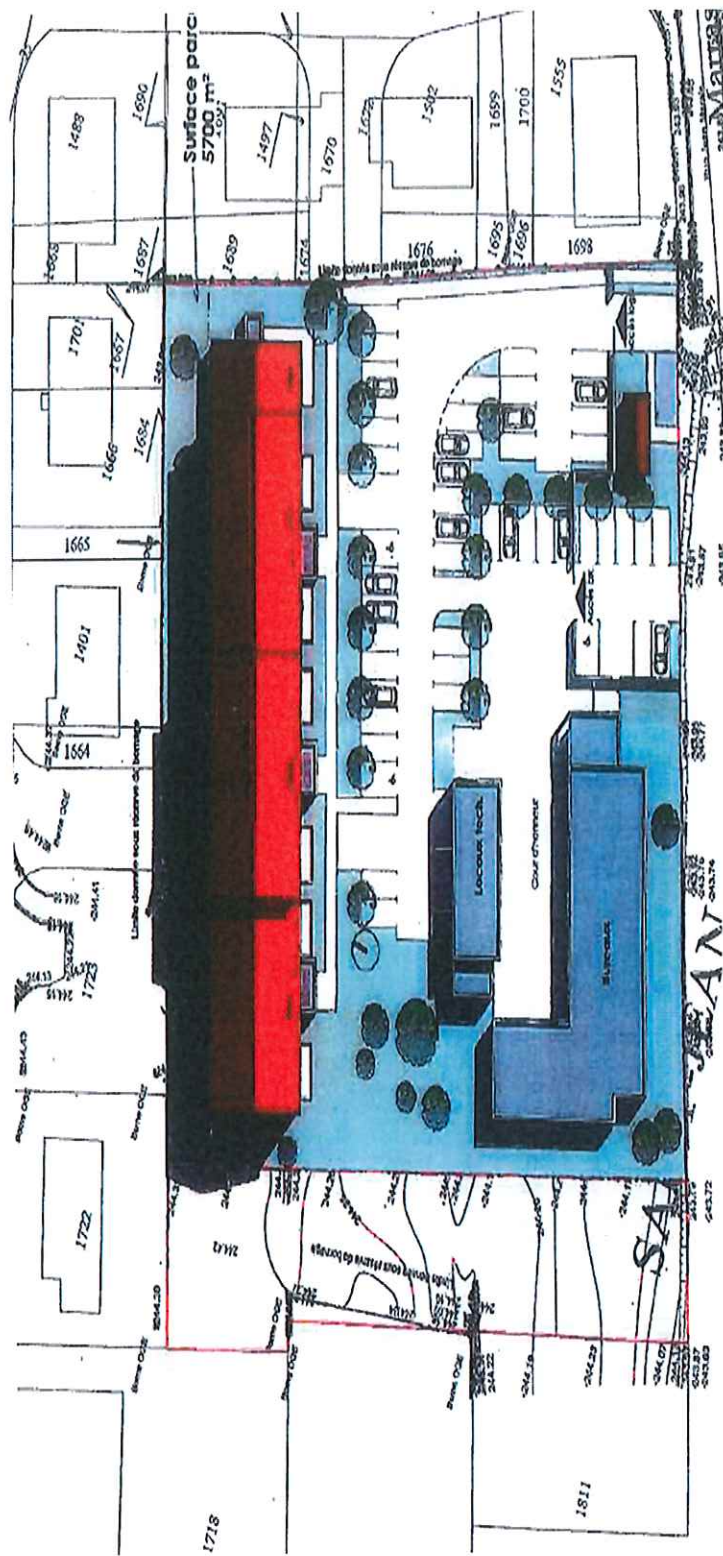
Afin d'affirmer notre volonté de faire de CAZERES une ville tranquille et sécurisée, nous continuerons de bénéficier de l'appui technique ponctuel de Monsieur Jacques SERVAT, ancien militaire du G.I.G.N.



3 - Implantation de la nouvelle gendarmerie :

Ce fut l'un des dossiers les plus compliqués du mandat bien que tous les critères exigés par le Ministère de l'Intérieur furent relevés par la commune, la décision de l'Etat s'est faite attendre. Mais la bonne nouvelle est arrivée le 19 février 2019, par un appel téléphonique confirmant que le dépôt de permis de construire allait être déposé d'ici 6 mois pour un début de travaux au 1^{er} trimestre 2020.

Notre obstination et notre détermination ont porté leurs fruits : le projet est bien lancé. La Société des Chalets assurera la maîtrise d'ouvrage, le dépôt du permis de construire et la construction des bâtiments sur 6 000 m².



3° - Bâtiments communaux et réserves foncières

3.1 - Création de deux budgets annexes :

Suite à l'acquisition de terrains, deux lotissements sont ou seront créés, il s'agit :

- Lotissement Gilbert Marrast à côté de la gendarmerie
- Lotissement de l'Hourride - rue Ernest Renan

La commercialisation du lotissement Gilbert Marrast commencera cette année.

Concernant le lotissement de l'Hourride, le permis d'aménager va être déposé cette année et les travaux d'aménagement devraient débuter en 2020.

3.2 Bâtiment communaux :

a) Salle des fêtes :

La salle des fêtes est un bâtiment construit dans les années 60, imperméabilisé et étendu plus récemment par la création d'un boulodrome couvert. Edifié sur un terrain en pente, il est composé de trois niveaux principaux :

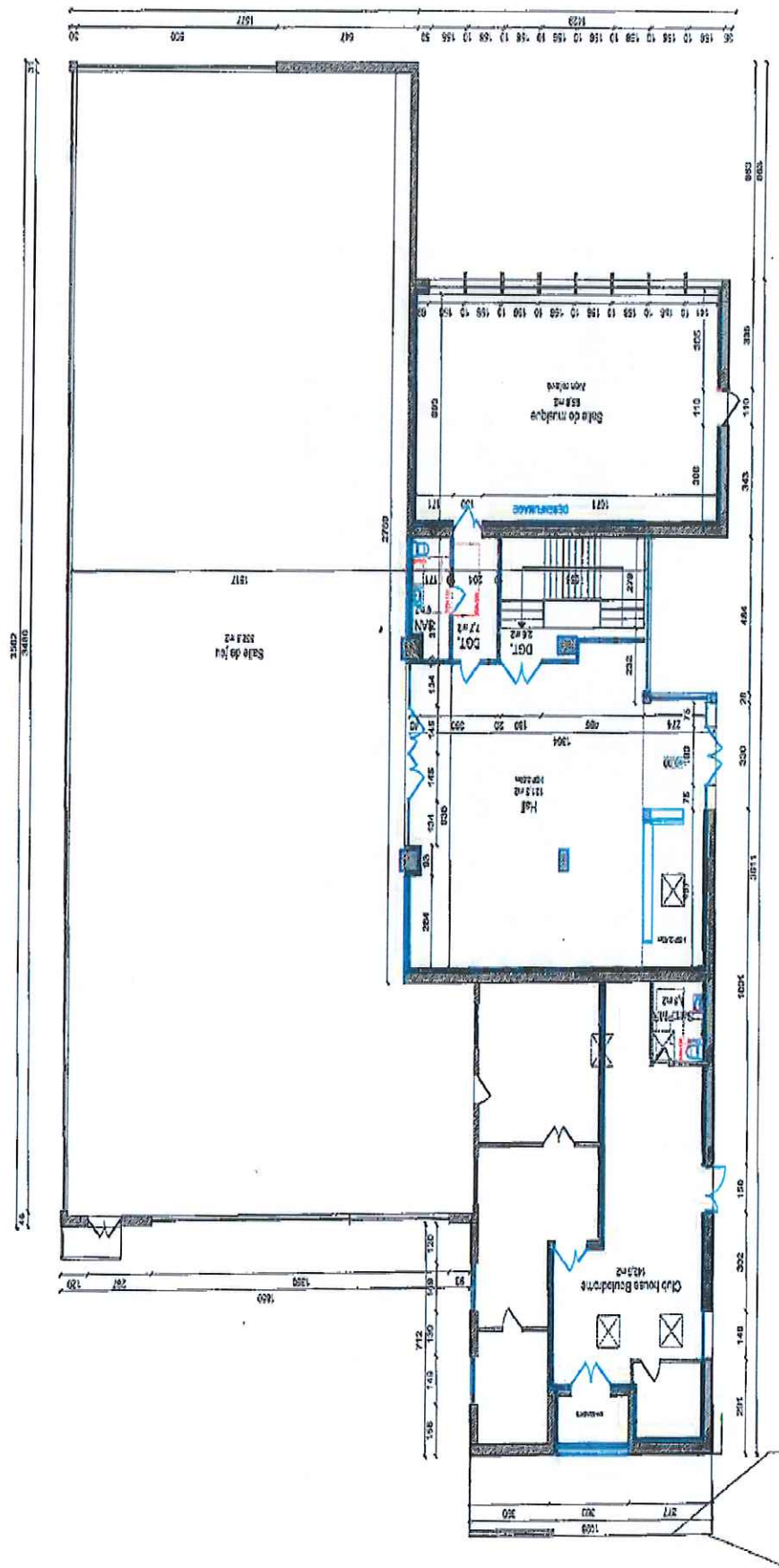
Un niveau supérieur de plein pied donnant sur la rue des Capucins avec un Hall, une salle de musique, le club house de la pétanque et le boulodrome couvert sera rénové et des toilettes seront aménagées afin d'éviter de se rendre à l'extérieur et permettre ainsi l'indépendance des différents niveaux

Un entresol où les sanitaires seront entièrement rénovés et la création d'annexes (loges, régies...) donnant vers la scène. Un niveau inférieur qui abrite la « salle des fêtes » avec une scène, une cuisine et un bar en rez-de-chaussée.

Une étude d'accessibilité a été effectuée par le CAUE et un audit énergétique a été réalisé dans le cadre du Plan Climat Energie du Pays du Sud Toulousain. Le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2016 pour une réalisation du plan d'accessibilité et énergétique en 2017. Les travaux de réhabilitation ont débuté fin 2018 et se termineront en Novembre 2019.



Niveau du rez-de-chaussée (boulo-drome, école de musique)



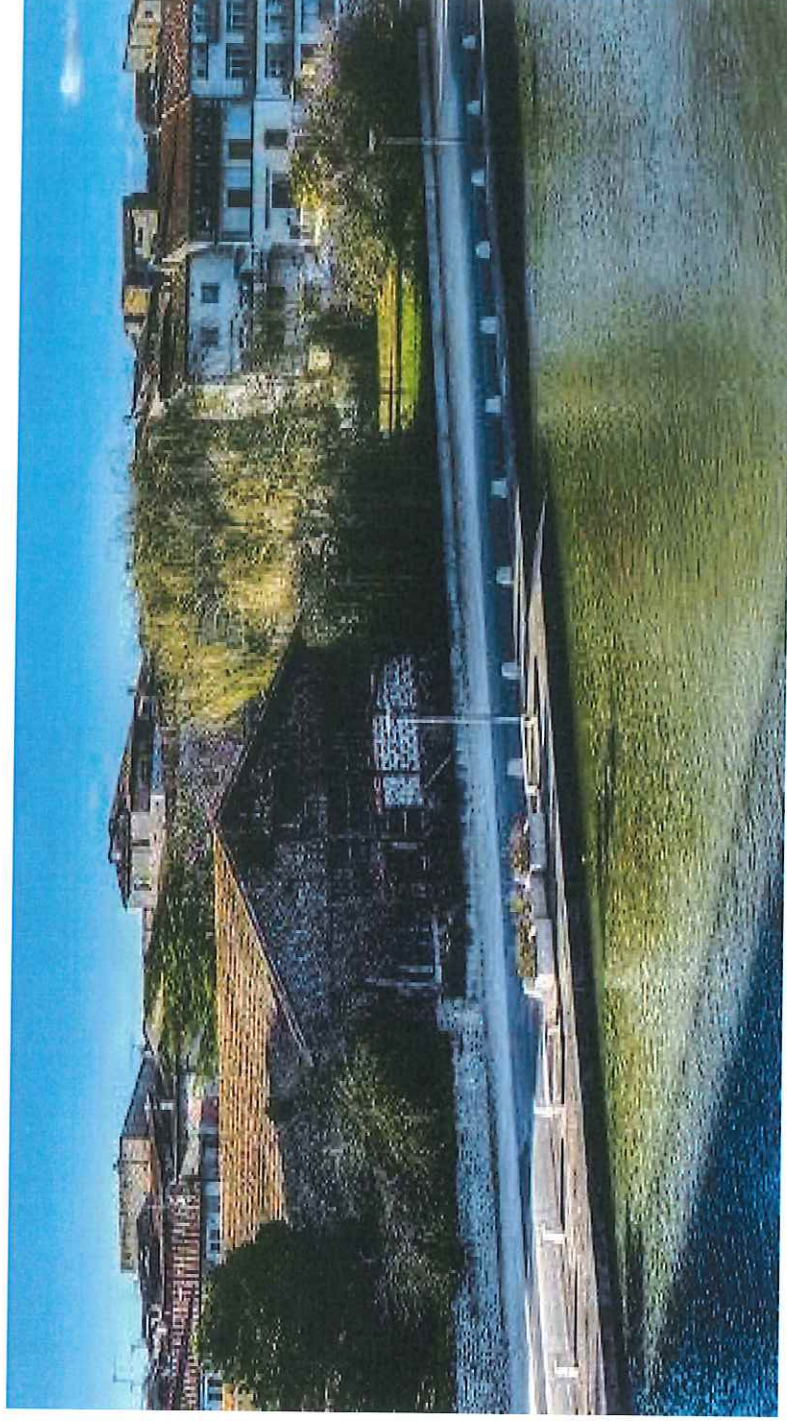
PLAN NIVEAU HAUT ECHELLE 1/100



b) Maison Garonne et Musée de la batellerie

Enfin ce projet va voir le jour. Il avait été retardé par les travaux prioritaires de l'Eglise. Les services de l'Etat ont approuvé ce projet en octroyant 700 000 € de subvention, il a également été approuvé par les services du Conseil Départemental qui ont alloué une subvention de 530 000 € et la Région pour 497 099 €. N'oublions pas également l'Europe (90 000 €). C'est donc plus de 1 800 000 € de subventions qui ont été obtenus pour ce projet. La Maison Garonne doit capter le touriste et l'attirer vers le fleuve. L'adhésion de tous pour bâtir CAZERES autour du fleuve est indispensable, d'autant qu'un BTS tourisme sera dispensé sur le futur lycée. Les animations proposées par la Maison Garonne ont été présentées en début de ce DOB.

Avant :

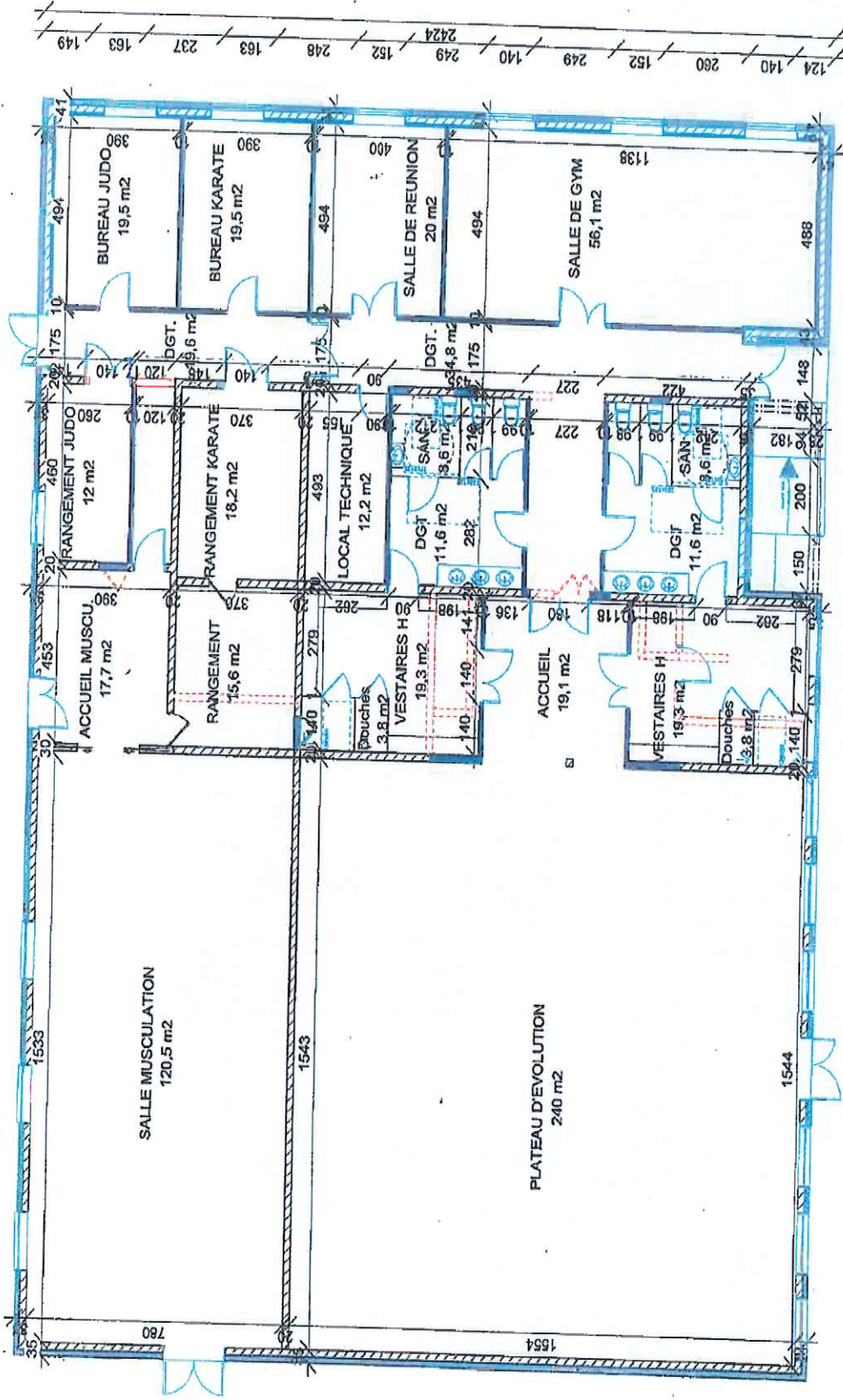


Après :



c) Réfection et agrandissement du DOJO

Les travaux devaient avoir lieu de Mai à Octobre 2019 pour l'extension et pour la même période en 2020 concernant la rénovation, afin d'impacter le moins possible les activités associatives.



II - VOIRIE/RESEAUX/URBANISME

1° Programme prévisionnel des études et travaux sur CAZERES

PROGRAMME	OPERATION	MONTANT HT A REALISER	SUBVENTION		MONTANT PART COMMUNALE TTC	Montant TTC sur BP 2019	Montant TTC sur BP 2020
			Taux	MONTANT			
Amendes de police 2015	Création d'un parc de stationnement école primaire et maternelle des Capucins	63600,00	23%	14580,00	49175,00	76320,00	47
Amendes de police 2016	Signalisation horizontale et verticale, aménagement de ralentisseurs	38500,00	28%	10703,00	27885,00	46200,80	
Amendes de police 2017	Mise en place de dispositifs ralentisseurs avec réaménagement du stationnement rue Gallieni	28700,00	31%	8897,00	19865,00	34440,00	
Amendes de police 2018	Création d'un parc de stationnement place Tarascon	30000,00	28%	8400,00	21600,00	36000,00	
Amendes de police 2019 <i>Atribution au mois de juillet 2019</i>	Aménagement d'un carrefour surélevé Av de la Gare et rue Renan avec continuité piétonne Av de la Gare,	29500,00	Non déterminé				
Travaux d'urbanisation	Urbanisation (3ème tranche) RD 36E Av du Président Wilson	290093,00	28,5%	82753,00	207994,00	348112,00	
Mission de maîtrise d'œuvre travaux (AXE INGENIERIE)	Urbanisation (3ème tranche) RD 36E Av du Président Wilson	5500,00			6600,00	6600,00	
Travaux divers	Création d'un parc de stationnement pour le personnel de l'école primaire et maternelle des Capucins	30000,00			30095,00	36000,00	
Travaux divers	Création places de parking PMR bas de la salle des fêtes avec réfection voirie	25000,00			25080,00	30000,00	
Travaux d'urbanisation	Urbanisation (4ème tranche) RD 49 Av du Président Wilson	Dossier de demande de subvention en cours de réalisation, Prévission de dépôt au conseil départemental juin 2019				70000,00	
Mission de maîtrise d'œuvre étude (AXE INGENIERIE)	Urbanisation (3ème tranche) RD 36E et RD 49 Av du Président Wilson	702,00			842,40	842,40	
					Montant TTC	648514,40	36000,00

POOL ROUTIER 2019 - 2021

PROGRAMME	OPERATION	MONTANT HT A REALISER	SUBVENTION		PART COMMUNALE A PREVOIR TTC
			TAUX	MONTANT	
Pool routier 2019-2021	Travaux d'investissement et d'entretien sur voirie communautaire programmés sur trois années	322648,00	36,25%	116960,00	Les travaux du pool routier sont sous maîtrise d'œuvre de la communauté de communes
Objectif du pool routier 2019-2021 :					

ENTRETIEN

VOIE ou CHEMIN (liste non exhaustive)	TECHNIQUE
Totalité de la voirie communale	Fauchage, débroussaillage et divers travaux d'épaveuse, réalisé dans le cadre du marché public de la Communauté de Communes. Deux interventions par an.
Divers chemins	Continuité de l'entretien : Point à temps, Curage de fossés, Dérasement d'accotements, etc...
Divers chemins	Travaux de LAMIER (taille des haies, réduction de la végétation latérale)

INVESTISSEMENT

Rue E, Renan et J, Adoue Réaménagement complet des rues	Aménagement de trottoirs avec réfection de chaussée et création de zone de rencontre rue Renan entre Adoue et rue Vaillant (zone 20)
Avenue de Labrioulette Tranche 2 (entre l'avenue du Lac et la rue du Mont Vallien)	Aménagement de cheminement piéton
Chemin des Vignes	Renforcement de chaussée, Enrobé à chaud
Avenue de la Gare	Renforcement de chaussée, Enrobé à chaud, après réalisation des travaux engagés par ENEDIS et ELECANCE pour la création du poste source

Avenue de Saint-Cizy



ETUDES & TRAVAUX 2019 / 2020

PROGRAMME	OPERATION
Déplacements doux (cycles)	Création de double sens cyclable à titre expérimental sur trois rues, Rue du Docteur Vaillant, Jeanne Penent et Martyrs de Résistance (entre Halle et pont de l'Hourride), Mise en service Avril, Mai 2019
Déplacements doux (cycles)	Etude pour mise en zone 30 du centre historique de la commune délimité par les Boulevards, la rue Gabriel Péri et la Garonne, permettant le contre sens cyclable dans les rues situées dans ce périmètre,
Travaux Centre Bourg	Réaménagement du parvis de l'Eglise et Mainie, Etude terminée et plan projet en cours de réalisation, Phase travaux 2ème semestre 2019
Travaux d'urbanisation	Urbanisation RD 49 Av du Président Wilson tranche 4, avant-projet réalisé, Effacement de réseau à réaliser dernier trimestre 2019 Phase travaux 1er trimestre 2020
Travaux Centre Bourg	Travaux de réaménagement du Centre Bourg Etude terminée, plan projet en cours de réalisation, Phase travaux 2020
Travaux d'urbanisation	Création d'un cheminement piéton RD 10 Av de St Julien (entre les deux giratoires) Projet et estimatif à réaliser pour demande de subvention Phase travaux 2020
Av de Labrioulette	Continuité du piétonnier tranche 2, (entre giratoire Av du Lac et giratoire RD 10 Intermarché), Réalisation de l'avant-projet par la Communauté de Communes Cœur de Garonne Phase travaux 2020
Rue Ernest Renan	Aménagement de la liaison gare SNCF / lycée / centre-ville Réalisation du projet pour phase travaux fin 2019
Rue Joseph Adoue	Aménagement de la liaison gare SNCF / lycée / centre-ville Réalisation du projet pour phase travaux fin 2019

2° Etudes et projets d'urbanisme :

Dans un souci de cohérence et de mutualisation des moyens, le parking des Capucins de la 1^{ère} tranche a été réalisé.



Dans le cadre de la politique environnementale, un jardin pédagogique sera créé au groupe scolaire des Capucins. Ce projet sera mis en œuvre en concertation avec les écoles. Il rassemblera des arbres fruitiers.

Zéro-phyto : La mise en place de zéro phyto sur le territoire, nous a permis d'obtenir le Label de la 2^{ème} « Libellule ». D'autres projets verront le jour pour œuvrer dans le respect de l'environnement et du développement durable.

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU approuvé en 2004 est en cours de révision. Il sera approuvé le 1^{er} semestre 2019.

Eclairage public. Une étude de rénovation énergétique, pour faire des économies, a été lancée en 2016. Les travaux ont été réalisés en 2018 et se poursuivront pour 2019, il s'agit : Rue de la Case ; Rue Gambetta ; Place des Martyrs de la Résistance. La réfection et le remplacement de l'éclairage public sont inscrits sur les budgets successifs de la commune.

Etude « Reconquête du Centre Bourg »

C'est le projet phare des 10 prochaines années qui va déterminer l'avenir du cœur de CAZERES.

La présence de Bourgs Centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales ou péri-urbaines est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique.

Ils constituent de ce fait des pôles essentiels à l'attractivité de nos territoires et, plus globalement, à l'équilibre de notre région.

Ces communes jouent un rôle central dans leur environnement ; elles doivent répondre aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs,...

Pour conforter leur développement économique, elles doivent également apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises notamment en termes de qualité des infrastructures d'accueil et de services.

Dans ce cadre, la Région a décidé d'accompagner ces Communes dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement et de valorisation. Cette nouvelle politique se traduira par la mise à disposition d'un bouquet de dispositifs qui pourront être mobilisés sur mesure en fonction des spécificités et du Projet global de chaque Bourg Centre. C'est donc dans ce cadre, que la Commune de CAZERES/GARONNE a signé le contrat bourg-centre avec la Région Occitanie et le Département de la Haute-Garonne.

La stratégie pour arriver à la reconquête du centre bourg passe par une procédure scindée en trois étapes. Au terme des différents diagnostics et études, nous arrivons au lancement de ce réaménagement.

Ainsi, les travaux d'aménagement de l'espace public commenceront par la réhabilitation du parvis de la Mairie et de l'Eglise. Une réunion de concertation est prévue avec les riverains et les commerçants.

Cette opération centre bourg doit être la synthèse d'une concertation maximale avec la prise en compte des différents réseaux : voirie/eau/électricité/téléphone/gaz/fibre... mais aussi des déplacements doux (piétons, vélos...) de l'environnement paysager (bâti, espace vert, espace public...) et du développement durable avec la rénovation de l'habitat.

Une convention a été signée avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour mettre en œuvre cette reconquête.

PLAN MASSE Proposition du 25.07.16

Les places d'entrée de ville

Réorganiser le stationnement
Favoriser les terrasses de café
Optimiser la circulation

Les places Jean Jaurès et Commerces

Redonner la priorité aux piétons (terrasses de café, place urbaine)
Piétonner la rue Piéropan et révéler la perspective sur les portes historiques
Assurer les continuités des corridors écologiques
Offrir des espaces plantés généreux sur le thème de l'Hourride

Les boulevards Jaurès et Gouzy

Optimiser le stationnement et les voies de circulation
Offrir des trottoirs confortables aux piétons propices aux terrasses de café et restaurant
Révéler les accroches urbaines avec le centre historique et séquencer les boulevards

La Garonne

Développer l'offre touristique (Maison de la Garonne - musée de la batellerie)
Promouvoir le parcours pédestre via Garona avec parcours Jacquaire
Enrichir la promenade de la Garonne par une succession de lieux de détente à usages partagés complémentaires (quais des fusillés, quais Notre Dame, parvis du musée de la batellerie...)

'urbicus' + Cibles & stratégies + REP + Geodice



Objectif : reconquête dubourg-centre

Le projet urbain tel que présenté dans l'étude préliminaire de décembre 2016 se veut ambitieux et innovant. Afin d'assurer la réussite de l'opération de revitalisation du centre-bourg de Cazères, la commune veut porter une vision à long terme des aménagements nécessaires et essentiels au projet urbain. Face aux enjeux de réaménagement des boulevards et de l'entrée de ville, la ville souhaite poursuivre les études engagées dans un périmètre optimisé afin de lancer les travaux d'aménagement à court terme.

54

Pour cela il est nécessaire de confier au groupement les études complémentaires nécessaires à cette requalification sur le périmètre suivant y compris le boulevard Paul Gouzy :



Les Subventions :

La vision à long terme portée par la ville, gage de réussite du projet urbain, permettra à la commune d'obtenir les subventions nécessaires et d'avoir une visibilité tant financière, qu'esthétique et fonctionnelle sur la réhabilitation du centre-bourg.

Le bureau d'Etudes URBICUS développera dans le projet les innovations précises sur le projet en adéquation avec les cibles du développement durable.

Le Programme :

La commune souhaite que les points suivants soient respectés:

Les aménagements :

- requadrifier la place du Commerce en espace piéton. Elle doit devenir une place de centre-ville propice aux usagers, commerçants et habitants (espace piéton, animations, qualité d'aménagement...)
- transformer la rue Pasteur Sud en rue piétonne et révéler la perspective d'entrée de ville vers le centre historique,
- mise à sens unique de la rue de la Case et de la Liberté,
- aménager de nouveaux lieux pour les piétons dans le centre-ville (places, placettes, trottoirs ...),
- permettre un aménagement qui concilie terrasse de café et piétons (continuité des parcours piétons),
- les aménagements devront respecter les normes de confort en vigueur pour un usage de l'espace public par tous types d'usagers (PMR ...),

Voirie et stationnement :

- optimiser les voiries de circulation aujourd'hui trop larges au profit d'un élargissement des trottoirs,
- organiser le stationnement de manière longitudinale le long du boulevard,
- prévoir des places de taxis au plus près des bureaux,
- travailler l'intégration des places de stationnements dans l'aménagement et ainsi privilégier la qualité de l'espace public,
- prévoir des arrêts minutes et des places de livraison pour conforter l'activité commerciale des boulevards,
- Étendre la politique de gestion du stationnement en zone bleue à d'autres lieux et places de la ville,
- Création d'une zone 30 à l'intérieur du bourg historique autorisant la pratique du vélo à double sens.

Développement durable :

- développer un projet innovant (économie d'éclairage, gestions des eaux ...) et contemporain,
- le projet sera respectueux de l'environnement (respect des cibles du développement durable) et en lien avec la Garonne,

Mobilier :

- réaliser une fontaine sèche sur la place du commerce,

- travailler l'identité de la ville par l'utilisation d'un mobilier urbain propre à la ville. Le mobilier devra être ergonomique et accessible à tous (PMR...),
- favoriser la réversibilité des aménagements de certaines places (place Jules Ferry) pour l'accueil des foirains

Gestion des ondures ménagères :

- mettre en place un système de gestion des déchets en adéquation avec les services de collecte de la ville (conteneurs enterrés, tri-sélectif, cantons...),

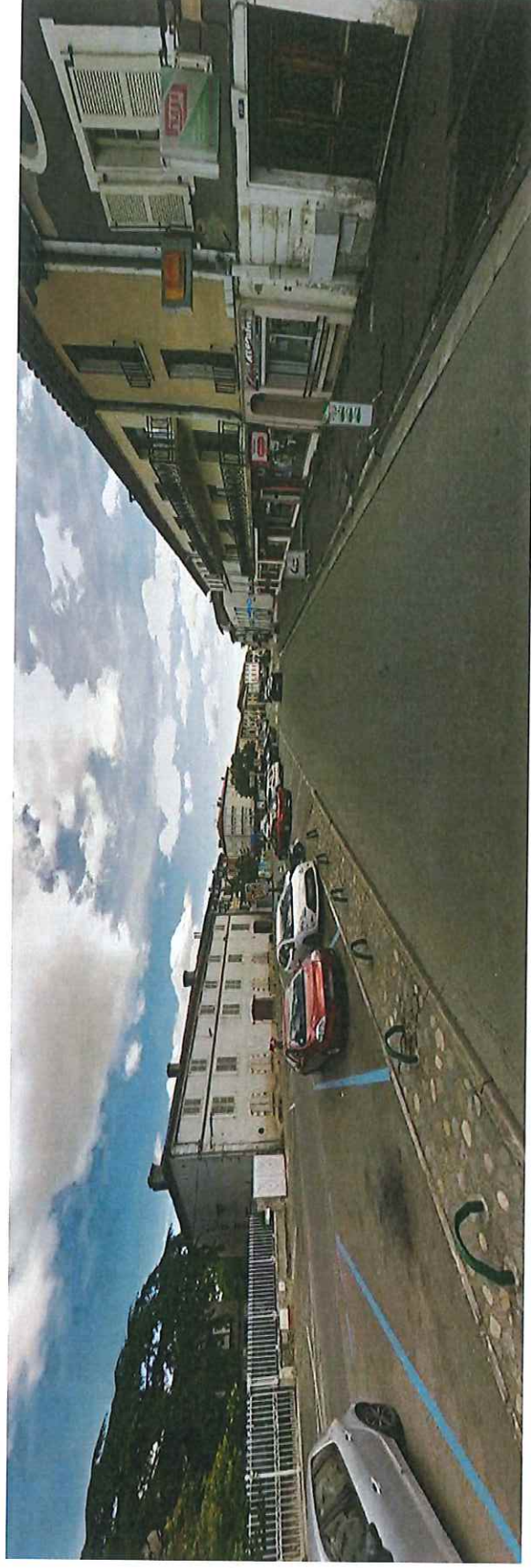
Espaces plantés :

- développer le caractère végétal des aménagements du centre-ville pour prévenir des évolutions climatiques (îlot de chaleur ...)
- boulevard planté, place végétalisée ...,
- affiner les trames vertes et bleues et enrichir la palette végétale actuelle pour enrichir la biodiversité du centre-ville,
- optimiser la gestion des eaux par un aménagement favorisant l'infiltration des eaux (noues...),
- les palettes végétales devront tenir compte des conditions de gestion des services espaces verts de la ville,

Concertation :

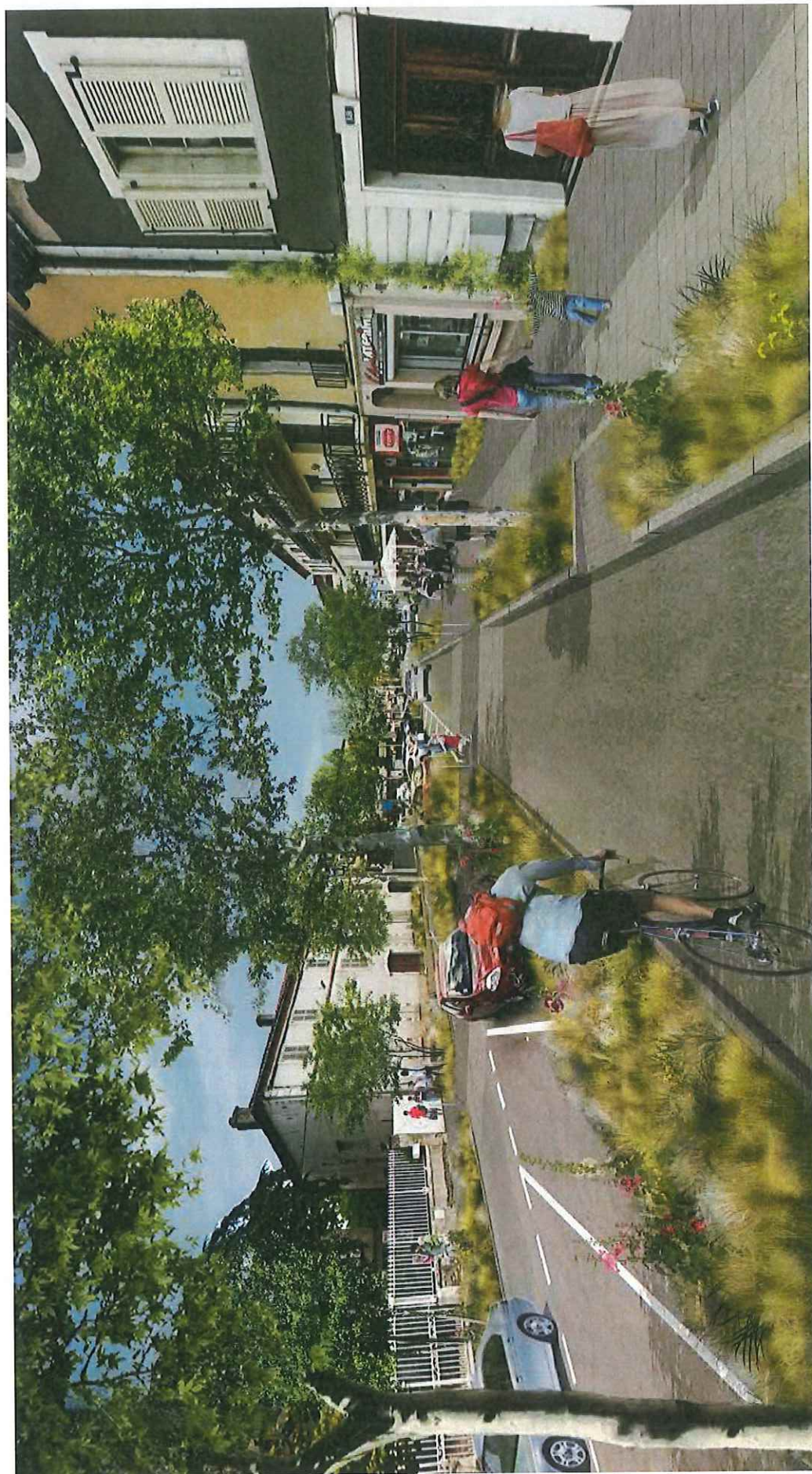
- prévoir concertations et ateliers avec les riverains et les commerçants ;

Ville de CAZERES - Etude de reconquête du centre-bourg



'urbicus' - Cibles & stratégies - REP - Gaeidice

Decembre 2016



Les boulevards de Cazères : une promenade paysagère de grande qualité entre vitrines et cafés terrasses

'urbicus' + Cibles & stratégies + REP + Geodice

Décembre 2016 143

Sur le trottoir opposé avant la rue Branly



Un trottoir de 7m50-hors tout qui offre de nombreuses possibilités d'aménagement et permet l'aménagement de terrasses.

urbicus + Cabinet Aragon + Quartiers Lumière + Eld Water Design

juin 2018 03

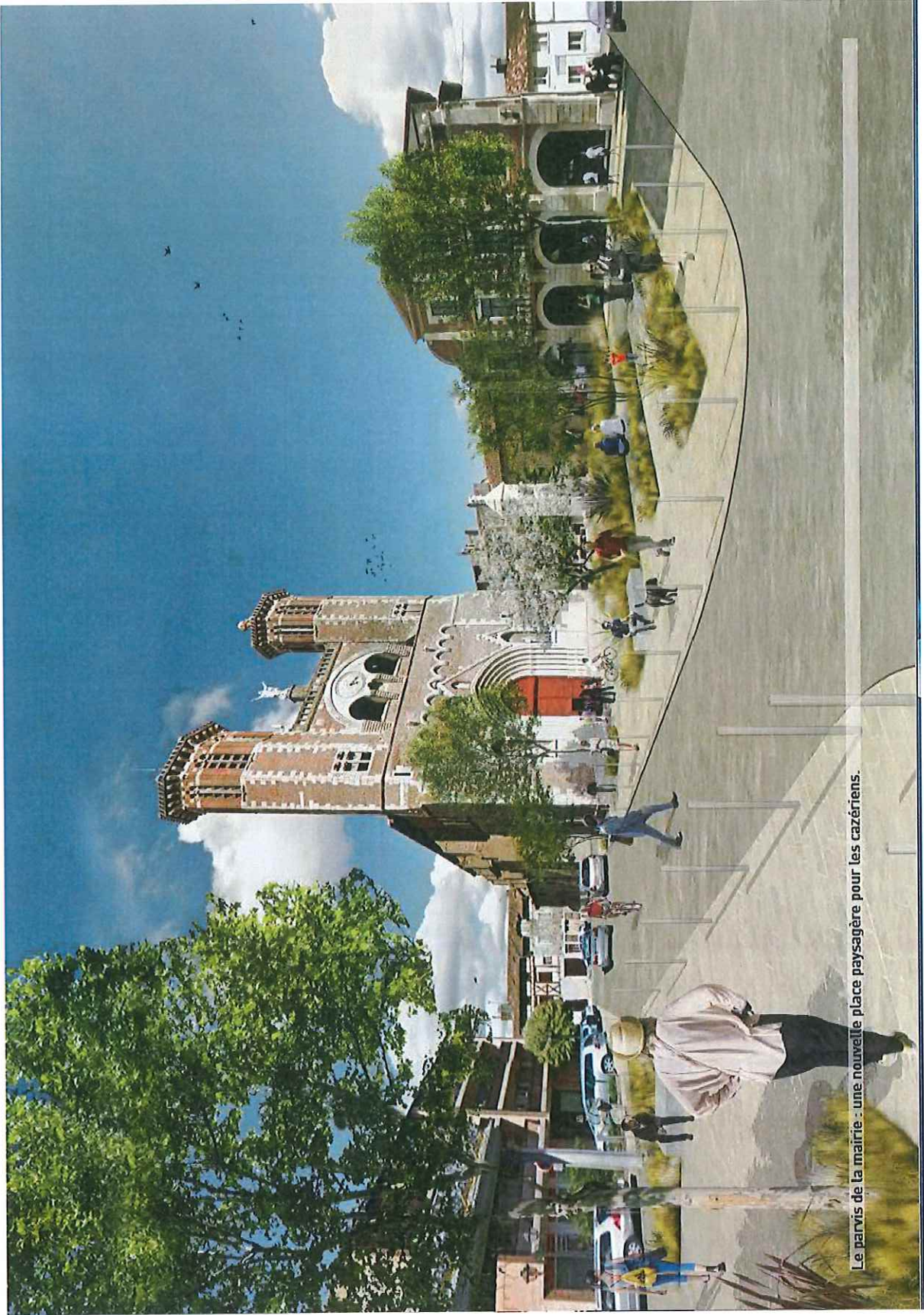
PERIMETRE ZONE 30 du Centre Bourg permettant l'utilisation du vélo à double sens

COMMUNE DE CAZERES  PERIMETRE ZONE 30



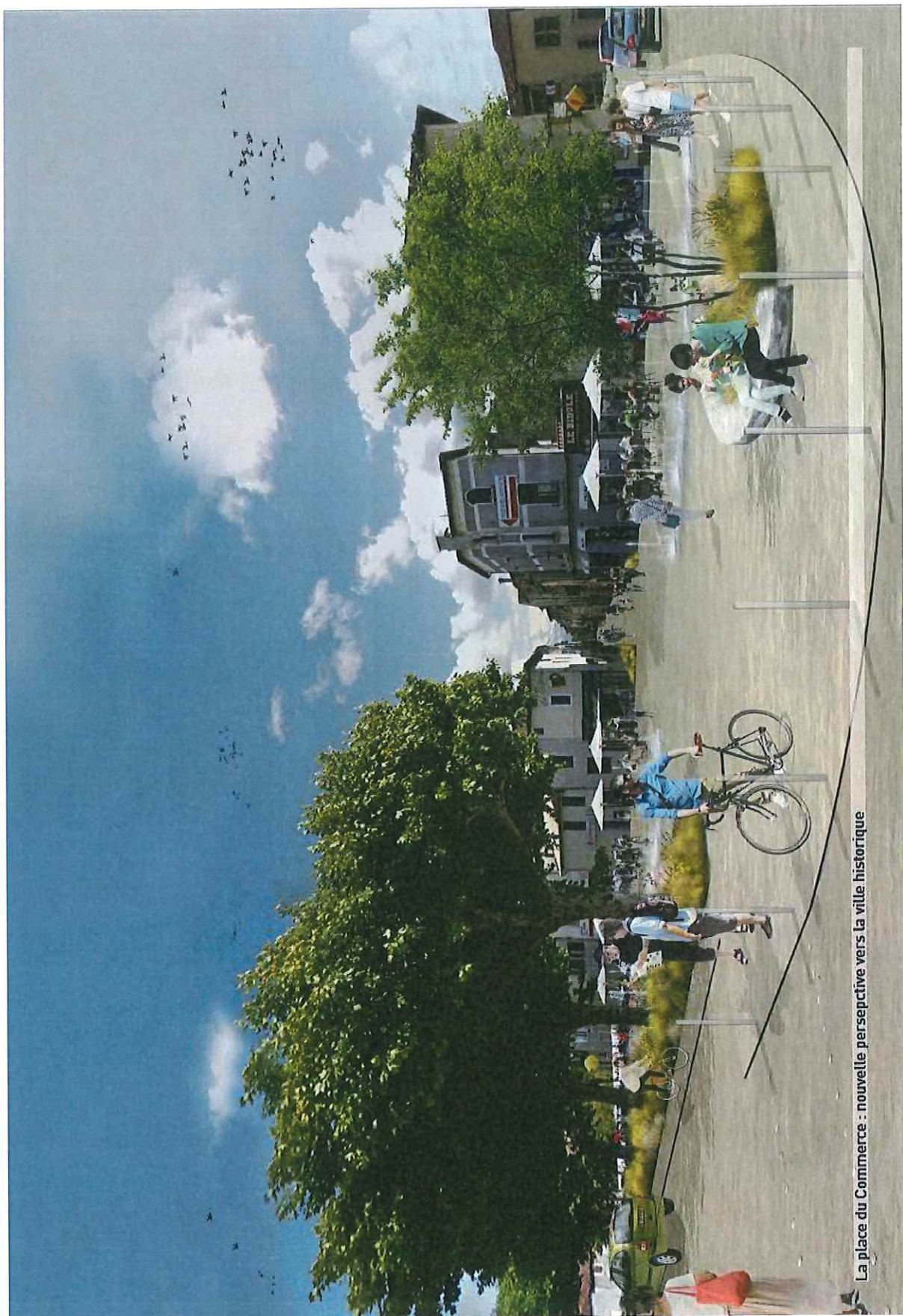
Les rues Jeanne Penent et Docteur Vaillant sont également concernées par le dispositif du vélo à double sens.





Le parvis de la mairie : une nouvelle place paysagère pour les cazériens.





La place du Commerce : nouvelle perspective vers la ville historique

Ateliers « Economies d'Energie à CAZERES/GARONNE

INVITATION

ATELIERS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE À CAZERES

COMPRENDRE ET RÉDUIRE VOS FACTURES

Venez récupérer votre éco kit! (éco mousseur, multiprise avec interrupteur, joint isolant, thermomètre...).

de 14h à 16h
Maison des solidarités
11 avenue de Saleich
CAZERES

plan climat
GUYANE
Yvelines
Toulousain

INSCRIPTIONS jusqu'au 14 janvier au secrétariat
de la Maison des solidarités : 05 61 98 44 70

pays sud
Toulousain

Logo: **ee** (Europe Écologie)



Objectifréno

Journée Énergie Habitat

Salle des fêtes de CAZÈRES
samedi 25 novembre de 9h à 16h

Rénovons
ensemble
votre logement



Journée objectif rénovation sur le territoire







Cazères Ethique : Mise à disposition gratuite de terrains pour les Jardins Familiaux, aide technique, réunions trimestrielles sur l'environnement. Acquisition d'une moto pompe pour l'arrosage. Apport de végétaux pour le compost.

Jardins Familiaux :



Nettoyons la Nature, édition 2018 :



Mise en place d'un projet alimentaire en concertation avec la responsable de la restauration scolaire/ Cazères Ethique/Enables 31 et les associations des parents d'élèves

Le but étant de mettre en place un repas alternatif dès 2018, des repas comprenant au moins 50 % de produits locaux et parmi eux au moins 20 % de produits « bio » à partir du 1^{er} janvier 2020.



Les atouts du projet

Le contexte

- La volonté partagée de s'impliquer dans un projet fédérateur et positif
- Des ambitions fortes
- Des actions pour la réduction du gaspillage en cours

La cuisine

- Un outil récent et adapté, assez bien équipé
- Une équipe renforcée

L'administratif

- Une facilité d'accès aux informations et aux différents services

Les familles

- Représentées par les associations de parents et Citoyennes

Les propositions de passages d'étapes pour l'introduction de produits bio

- 1 Conforter la part denrée
 - 2 Refaire le plan alimentaire en y intégrant les ambitions affichées
 - 3 Intégrer des plats à base de céréales et légumineuses bio locales
 - 4 Organiser l'introduction de légumes bruts bio (plus de légumes bruts, puis bio)
 - 5 Organiser l'introduction de yaourt et fromages bio locaux
 - 6 En lien avec la boucherie GROS, travailler avec des éleveurs bio locaux
 - 7 Accompagner les équipes
- Par la mise en place de formations sur site (informations sur l'agriculture biologique locale, recettes et menus alternatif, cuisiner les légumineuses en restauration collectives)